

Québec, Le Soleil, mardi 14 février 1984

# Les fêtes du 375e ont coûté \$420,000

par Pierre-Paul NOREAU

De \$100,000 qu'elle devait être, la contribution de la ville de Québec aux fêtes du 375e anniversaire s'établit en bout de ligne à \$420,000. Succès inespéré pour les autorités municipales et extravagances pour l'Opposition.

Reclamé depuis plusieurs mois par le conseiller Gilles Gilbert du Rassemblement populaire, le budget de ces fêtes a finalement été déposé hier soir au conseil municipal, soulevant les critiques.

Le président du comité d'organisation, le conseiller Jean-Paul Morency, était lui satisfait du bilan présenté sous les applaudissements de ses collègues du Progrès civique.

Plus de 100 activités auxquelles ont assisté ou participé plus de 480,000 personnes, mettant en valeur des talents locaux. Quelque 205 organismes y ont collaboré en plus

de 700 travailleurs bénévoles. Ces événements ont été gratuits pour 90 pour 100 d'entre eux. Enfin M. Morency a longuement insisté sur les \$446,000 du budget global qui ont été versés en salaires, faisant ressortir que les fêtes avaient favorisé l'emploi tout au long de l'année 1983.

M. Morency a disséqué la partie financée par la ville de la façon suivante: \$33,000 étaient requis pour les préparatifs en 1982, \$100,000 n'ont pas été versés par le gouvernement fédéral contrairement aux promesses faites et doivent donc être assumés par la ville, et enfin les activités ont nécessité \$286,000.

Le budget initial prévu de \$100,000 a été doublé en cours d'exercice, laissant paraître au bilan un déficit supplémentaire de \$86,000. Le tout se résume selon M. Morency, à des activités qui ont coûté

plus cher que prévu et à des demandes plus fortes que prévu. Environ 75 activités avaient été inscrites au programme de départ, 109 ont finalement eu lieu.

### Toutes écluses ouvertes

Pour le conseiller Gilles Gilbert, le travail de son collègue du Progrès civique mérite rien de plus qu'une motion de blâme. Les représentants du Rassemblement populaire estiment qu'on se retrouve bien loin des fêtes populaires modestes annoncées en 1982 par le maire Jean Pelletier.

"On a administré les écluses ouvertes, sans aucun respect pour les prévisions qui ont triplé en cours de route" accusait M. Gilbert. "Bien sûr il y a eu de bonnes choses, mais l'administration a soit trompé la population, ou n'a tout simplement

pas su prévoir. Quant à M. Morency, il en a fait une belle tribune politique personnelle."

Quant à la comparaison faite par le maire Pelletier sur les \$2 millions qu'allaient coûter les fêtes du 350e anniversaire de la ville de Trois-Rivières, le conseiller Pierre Mainguy a soutenu que le premier magistrat prouvait ainsi qu'il était incapable de faire face à ses responsabilités d'administrateur, ayant toujours un exemple d'ailleurs pour justifier ses failles.

### Faux bond

Le maire Jean Pelletier s'est par ailleurs dit très déçu de l'attitude du secrétaire d'Etat à Ottawa, M. Serge Joyal qui lui a fait faux bond avec sa promesse de \$100,000 sur lesquels, il ne compte presque plus.

# Le gouvernement préfère Montréal

par Pierre-Paul NOREAU

Le gouvernement du Québec fait montre d'un paternalisme à l'endroit de la région de Montréal qui remet en question la participation de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) à des exercices du genre du dernier sommet économique qui n'a toujours pas eu de retombées pour la région de Québec.

Dans un communiqué transmis aux médias, le président de la CUQ, M. Michel Rivard, déplore l'existence d'un "penchant" trop apparent du cabinet Lévesque en faveur de la région métropolitaine de Montréal au détriment de celle de Québec.

Le président Rivard cite en exemple l'annonce récente du gouvernement du Québec de construire un nouveau centre de recherches scientifiques à Mon-

tréal alors qu'il en existe déjà un à Sainte-Foy. "La construction d'un nouveau centre de recherches industrielles représente pour Québec la perte de \$21 millions d'investissements et de 125 emplois permanents" écrit M. Rivard.

Aussi ce dernier prend le soin de rappeler au gouvernement que si Montréal est la métropole du Québec, la ville de Québec demeure la capitale de la province et la région doit donc obtenir sa juste part de retombées politiques, administratives et économiques.

La remise en question de participer à d'autres réunions du genre du dernier sommet économique est fondée sur la "non-réalisation d'aucun des projets d'investissements proposés". M. Rivard s'en prend ainsi à la bonne foi du gouvernement devant cette situation.

# Les édiles de Lauzon passent outre au voeu des contribuables

par Gilles PEPIN

LAUZON — Pas moins de 100 contribuables sont allés dire un non catégorique, hier soir, aux membres du conseil municipal, qui veulent augmenter leur rémunération de 33 pour 100 et qui se proposent aussi de construire un nouvel hôtel de ville.

Ce fut la plus grosse assemblée qu'a eu à affronter le maire Laurent Samson, depuis son élection à l'automne de 1982. Elle a compté, parce que ces gens sont allés se vider le coeur, ils en ont assez de payer 25 pour 100 plus de taxe municipale qu'à Lévis pour des évaluations foncières semblables.

M. Samson ne les a pas apaisés du tout, en annonçant que le règlement municipal sur la rémunération des élus ne sera accepté que dans deux semaines. Pendant deux heures d'affilée, il a entendu des objections et il a répété que l'augmentation projetée ne constituera pratiquement que du rattrapage.

La rémunération du maire passera de \$12,000 à \$16,000 par année; celle d'un conseiller sera de tiers.

Trente pour cent de ces montants ne seront pas imposables, comme le permet maintenant la loi.

Le montant qui sera ainsi payé au maire équivaudra à \$1,20 par habitant. M. Samson dit que ce sera une rémunération décente, qui équivaudra à la moyenne de ce qui est payé ailleurs et qui, sur le compte de taxes, représentera un sou par \$100 d'évaluation. Aux citoyens qui ont dénoncé le fort taux de chômage, le maire Samson a expliqué qu'une partie de la taxe foncière peut être récupérée en produisant le rapport d'impôt.

### Frustration

Unanimentement, les citoyens qui ont assisté hier soir aux délibérations du conseil municipal ont dénoncé aussi le taux déjà élevé de la taxe municipale. Ce qui les a frustrés, ça a été de se faire répondre que la loi ne prévoit plus aucune procédure d'opposition en ce qui concerne la rémunération des élus.

"Pourquoi ne respectez-vous pas la règle du 6 et du 5 pour 100, ce que les maires, le conseil éco-

nomique et la Chambre de commerce nous avaient dit d'accepter chez Davie?" "Notre seule possibilité, c'est donc de nous en aller chez nous et de nous organiser pour qu'à la prochaine élection..." "Je ne crois pas qu'avec une plus grosse paye vous aurez plus de latitude pour travailler..."

Le contexte économique autant que le fardeau fiscal ont été

invoqués en ce qui concerne aussi le projet de construction d'un hôtel de ville. "Si fait fret, mettez des chauffettes; on gèle aussi chez nous." "Quand on n'a pas d'argent pour rouler en Cadillac, on ne roule pas..."

Les explications quant au besoin d'un nouvel hôtel de ville n'ont pas eu davantage le dessus sur la contestation qui régnait hier soir.



## LA CLINIQUE TARDIF ENR.

595, boul. Charest est  
Tél.: 529-9721

DR MARTIN GIASSON  
DR BERNARD BERTHIAUME  
DR JEAN DESLANDES

Optométristes

- Examens de la vue
- Verres de contact • Lunettes
- Soins professionnels complets

### AUJOURD'HUI

ST-MARTIN, JEAN-GUY  
801-640, rue St-Jean  
Québec

FAIT LA  
MANCHETTE  
et gagne  
25\$



ça bouge dans le monde de l'électronique!

### SANYO

Modèle 91 C605

- Télécouleur 20"
- Télécommande accès direct 16 boutons
- Auto Chroma
- Sélection dans les 2 sens
- Electronique perfectionnée Spectra



PROFITEZ DU SERVICE

**5 ANS**  
TÉLÉ-GARANTIE

**599\$**

\* Nous vous prêtons un télécouleur GRATUITEMENT lors d'une réparation de votre appareil à nos ateliers, au cours des 5 années suivant votre achat chez Sélectronic.

• Québec, 600, Belvédère, 683-2525 • Ste-Foy, 2651, Hochelaga, 658-4535 • Charlesbourg, 5585, 1<sup>re</sup> Avenue, 626-4841 • Lévis, 563, Trans-Canada, 837-6525 • Roberval, Carrefour Jeanne, 275-5555 • Amqui, 172, St-Benoit N., 629-2300 • Jonquière, 2398, St-Dominique, 547-3633 • Alma, Carrefour Alma, 668-8285 • La Malbaie, 444, St-Etienne, 665-2344



FONDATION GIGUÈRE AUTOMOBILE

# Vérificateur des comptes municipaux Pelletier gagne une manche sur Mainguy

par Pierre-Paul NOREAU

Le vérificateur interne de la ville de Québec a bel et bien suggéré au maire Jean Pelletier de choisir les membres du comité municipal de vérification au sein de son parti, afin d'éviter que les débats politiques ne débütent avant le dépôt de son rapport au conseil.

Dans une lettre que le maire Jean Pelletier a déposé au conseil, M. Roger Lachance fait cette précision, mentionnant par ailleurs en termes voilés que le maire n'aurait pas dû faire état de cette suggestion transmise lors d'une conversation privée.

Acceptant le reproche sur ce dernier élément, M. Pelletier n'en remporte pas moins une manche sur son opposant, le conseiller Pierre Mainguy, selon lequel le fonctionnaire n'aurait jamais demandé que le Rassemblement populaire soit exclu dudit comité.

Pour le porte-parole du Rassemblement populaire au conseil municipal, le débat n'est pas clos pour autant. M. Mainguy soutient en effet que le vérificateur devrait comparaître devant le conseil comme l'avait suggéré le maire, et ce, afin de faire toute la lumière sur le dossier de la vérification interne, où l'Opposition est privée de renseignements sur l'administration des fonds publics.

Le dossier du Colisée, selon M. Mainguy, pourrait entre autres révéler que les coûts d'agrandissement ont dépassé les prévisions. La distinction faite par M. Pelletier lors d'un conseil précédent, entre coûts d'agrandissement et coûts de modernisation, accrédite d'autant la thèse avancée par l'Opposition, à ses yeux. Le rapport du vérificateur sur le Colisée a été transmis au

comité exécutif où il n'a toujours pas été accepté officiellement, ce qui empêche ce document de devenir public.

De son côté, le maire considère le dossier clos une fois pour toutes. "Il est hors de question que le Rassemblement se serve du vérificateur interne comme d'un ballon politique", a-t-il conclu.

### Prématuré

Pour ce qui est de la possibilité de voir un jour les conseillers, tant de l'Opposition que du parti au pouvoir, avoir droit à un budget de recherche, le maire juge que c'est prématuré de s'avancer dans ce dossier.

Refusant une motion du conseiller Gilles Gilbert visant à mettre sur pied un comité d'étude sur la question, M. Pelletier a fait valoir qu'il fallait attendre la suite des événements à Montréal. "Pour l'instant, l'idée n'a pas encore atterri à Montréal."

### Gare intermodale

Le maire de Québec a été encore moins loquace sur le dossier de la gare intermodale lorsqu'interrogé par le conseiller Mainguy sur la prise de position de la Chambre de commerce de Québec.

"Je n'ai aucune déclaration à faire sur ce dossier pour l'instant", a-t-il tranché, soulignant à son adversaire politique qu'il ne fallait pas simplement s'en tenir à la manchette des journaux selon laquelle la Chambre de commerce appuyait la position du gouvernement, mais aussi considérer les nuances que comporte cette position favorisant la construction à Québec d'édifices à bureaux au besoin.



Michel Cinq, élève du centre Jacques-Marquette, est intervenu auprès du conseil des commissaires de la CECQ pour que Line Desjardins et Suzanne Péloquin ne soient pas congédiées de cette institution pour jeunes décrocheurs.

# Renvoyés du centre Jacques-Marquette Dix-huit décrocheurs seront réorientés

par Damien GAGNON

A la deuxième session de cours qui débutera le 20 février, 18 jeunes ne fréquenteront plus le centre Jacques-Marquette pour jeunes décrocheurs situé à l'école Louis-Joliet rue Dorchester à Québec.

Ces jeunes, qui ont éprouvé des difficultés de fonctionnement au cours de la première session se verront offrir les services de l'éducation des adultes à fait savoir, hier soir, la directrice générale de la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ), Mme Thérèse Ouellet.

Le centre Jacques-Marquette qui a ouvert ses portes en septembre a accueilli au cours de la première session de cours quelque 115 élèves.

Hier, la directrice du centre Jacques-Marquette a rencontré cinq jeunes pour leur offrir les services de l'éducation des adultes.

Aujourd'hui, Mme Pierrette Baril rencontra Line Desjardins et Suzanne Péloquin sur qui pesaient depuis un certain temps des menaces de renvoi pour leur faire la même offre ainsi qu'aux 11 autres élèves touchés par cette mesure.

Hier soir, avant même que ne débute la séance ajournée du conseil des

commissaires de la CECQ le 29 janvier, un élève du centre Jacques-Marquette, M. Michel Cinq est intervenu au nom d'une vingtaine d'élèves pour demander aux commissaires de ne pas congédier Line Desjardins et Suzanne Péloquin. De l'avis de ce groupe d'élèves Line et Suzanne ont travaillé honnêtement à chercher du financement pour les décrocheurs.

Line et Suzanne étaient dans la salle mais la CECQ ne leur a pas fait part de la décision qui avait été prise à leur sujet. On trouvait plus normal que l'annonce leur soit faite par la directrice de l'école Mme Pierrette Baril.

C'est après la rencontre du conseil des commissaires que Mme Thérèse Ouellet, suite aux questions des journalistes, a fait part de la solution qui avait été retenue.

Après étude du dossier de ces jeunes par l'équipe des professeurs du centre Jacques-Marquette, Mme Ouellet s'est dit convaincu que les services d'éducation des adultes répondront mieux aux besoins de ces jeunes.

Elle a tenu à préciser que ces jeunes ne perdront en aucune façon l'aide financière qu'ils recevaient du gouvernement pour fréquenter le centre Jacques-Marquette.

Les cours aux adultes se donnent le jour et le soir à l'école Saint-Esprit. Ces jeunes, au cours des deux premières semaines définiront leurs besoins et seront appelés à clarifier leurs intentions et si, il s'avérait que l'éducation des adultes n'est pas fait pour certains d'entre eux il n'est pas impensable qu'ils puissent revenir au centre Jacques-Marquette de souligner Mme Ouellet.

Encore une fois au centre des discussions de la réunion d'hier soir, la situation des jeunes décrocheurs a donné lieu à un débat parfois passionné. Les commissaires y sont allés de leur version du problème. Suzanne Péloquin a éclaté en sanglot lorsque le commissaire Michel Pageau a soutenu que ce n'est pas parce que l'on est décrocheur que l'on a tous les droits. Il faut cesser de protéger ceux qui perturbent les autres d'ajouter M. Pageau.

Par ailleurs, une résolution du commissaire Pierre Bilodeau visant à ce que le conseil des commissaires souhaite qu'aucun renvoi d'élève ne soit effectué au centre Jacques-Marquette à cette période-ci afin que le climat de confiance et de dialogue soit maintenu a été rejeté par la majorité des commissaires.

## avis public

Gouvernement du Québec

### Projet de règlement

Camionnage

— Québec

— Modifications

Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., chap. D-2, art. 8)

Le ministre du Travail, monsieur Reynald Fréchette, donne avis par les présentes, conformément à la Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., chap. D-2) une partie contractante à la convention collective de travail rendue obligatoire par le Décret sur l'industrie du camionnage de la région de Québec (R.R.Q. 1981, chap. D-2 r 7), modifié par le Décret modifiant le Décret sur l'industrie du camionnage de la région de Québec, adopté par le Décret 86-82 du 13 janvier 1982 et par le Décret 1691-82 du 7 juillet 1982, lui a présenté une requête à l'effet de soumettre à l'approbation et à la décision du gouvernement les modifications suivantes à ce décret:

1. Remplacer l'article 14.01 par le suivant: "14.01 Champ d'application territorial: La présente partie s'applique aux municipalités dont la liste apparaît à l'annexe 2".
2. Remplacer l'article 18.01 par le suivant: "18.01 Le salaire minimal par région et par sous-région est le suivant:

1° région 02, sous-région 01 (Chicoutimi)

Salarié à temps plein	À compter de l'entrée en vigueur	À compter du 1er juin 1984
a) aide	7.45 \$	7.85 \$
b) chauffeur, classe I, II, III	8.20	8.60

2° région 03, sous-région 01 (Rivière-du-Loup) et région 03, sous-région 03 (Québec, zone 2):

1) Salarié à temps plein

À compter de l'entrée en vigueur	À compter du 1er janvier 1985	À compter du 1er janvier 1986	
a) aide	7.95 \$	8.62 \$	9.33 \$
b) chauffeur, classe I	8.15	8.82	9.53
c) chauffeur, classe II	8.25	8.92	9.63
d) chauffeur, classe III	8.65	9.32	10.03
e) mécanicien	8.45	9.12	9.83
f) préposé au service	8.25	8.92	9.63

2) Salarié à temps partiel

a) aide	b) chauffeur, classe I	c) chauffeur, classe II	d) chauffeur, classe III	e) mécanicien	f) préposé au service
7.85 \$	8.52 \$	8.52 \$	9.23 \$		
8.05	8.72	8.72	9.43		
8.15	8.82	8.82	9.53		
8.55	9.22	9.22	9.93		
8.35	9.02	9.02	9.73		
8.15	8.82	8.82	9.53		

3° région 03, sous-région 03 (Québec, zone 1):

Salarié à temps plein	a) aide	b) chauffeur, classe I	c) chauffeur, classe II	d) chauffeur, classe III	e) mécanicien	f) préposé au service
8.95 \$	9.62 \$	9.62 \$	10.33 \$			
9.15	9.82	9.82	10.53			
9.25	9.92	9.92	10.63			
9.65	10.32	10.32	11.03			
9.45	10.12	10.12	10.83			
9.25	9.92	9.92	10.63			

4° région 03, sous-région 05 (Chaudière):

Salarié à temps plein	a) aide	b) chauffeur, classe I	c) chauffeur, classe II	d) chauffeur, classe III	e) mécanicien	f) préposé au service
8.85 \$	9.52 \$	9.52 \$	10.23 \$			
9.05	9.72	9.72	10.43			
9.15	9.82	9.82	10.53			
9.55	10.22	10.22	10.93			
9.35	10.02	10.02	10.73			
9.15	9.82	9.82	10.53			

5° Le travail fait dans l'une des sous-régions inscrites dans cet article, est rémunéré selon les taux de salaires en vigueur pour la sous-région.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un décret peut rendre obligatoires ces dispositions avec ou sans modification. Le décret ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

Durant les trente jours à compter de la date de publication de cet avis à la Gazette officielle du Québec, le ministre du Travail recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre

Yvan Blain

### ANNEXE 2

(art. 14.01)

RÉGION 02 — SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Sous-région 01 (Chicoutimi)

Alma, Bégin, Chicoutimi, Desjardins, Desbrens, Ferland et Boileau, Hébertville-Station, Jonquière, Kénogami, Bâle, Labrecque, Lac-à-la-Croix, Lamarche, Larouche, L'Ascension-de-Notre-Seigneur, Latour, Métabetchouan, Notre-Dame-de-Latour, Otis, Petit-Saguenay, Rivière-Éternité, Saint-Ambrise, Saint-Bruno, Saint-Charles-de-Bourges, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Jacques, Saint-Jodé, Saint-Henri-de-Tailon, Saint-Honoré, Saint-Jean, Saint-Ludger-de-Milot, Sainte-Monique, Sainte-Rose-du-Nord, Shipshaw, Tache, Tremblay.

RÉGION 03 — QUÉBEC

Sous-région 01 (Rivière-du-Loup)

Andréville, Aulard, Biencourt, Cabano, Cacouna, Dégelis, Kamouraska, L'Isle-Verte, Lac-des-Aspès, Mont-Carmel, Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Notre-Dame-du-Lac, Notre-Dame-du-Portage, Packington, Pohenagamooc, Rivière-Blanche, Rivière-du-Loup, Sainte-Françoise, Sainte-Hélène, Sainte-Rita, Saint-Alexandre, Saint-André, Saint-Antoine, Saint-Arsène, Saint-Armand, Saint-Clément, Saint-Cyprien, Saint-Denis, Saint-Eloi, Saint-Ézear, Saint-Éphémère, Saint-Eusèbe, Saint-François-Xavier-de-Viger, paroisse de Saint-Georges-de-Cacouna, village de Saint-Georges-de-Cacouna, Saint-Germain, Saint-Godard-de-Loup, Saint-Guy, Saint-Hubert, Saint-Hubert, Saint-Jean-Baptiste-de-l'Isle-Verte, Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Jean-de-la-Lande, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Juste-du-Lac, Saint-Louis-de-Kamouraska, Saint-Louis-du-Hal-Hal, Saint-Marc-du-Lac-Long, Saint-Mathieu-de-Roux, Saint-Médard, Saint-Michel-du-Sablon, Sainte-Claire, paroisse de Saint-Michel-de-l'Isle-Verte, Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-Philippe-de-Néri, Saint-Pierre-de-Lamy, Saint-Simon, Trois-Pistoles, Whitworth, Woodbridge.

Sous-région 03 (Québec — zone 1)

Ancienne-Lorette, Armagh, Beauport, Beauré, Bernières, Berthier-sur-Mer, Cap-Saint-Charles, Charlesbourg, Charny, Château-Richer, Donnacona, Fossambault-sur-Lac, Houlton, L'Ange-Gardien, L'Islet, L'Islet-sur-Mer, La Durantaye, Lac-Delage, Lac-Saint-Charles, Lac-Saint-Joseph, Lac-Sergent, Laurier-Station, Lauzon, Lévis, Loretteville, Neuville, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun, Pointe-aux-Trembles, Pont-Rouge, Québec, Sainte-Anne-de-Beaupré, Sainte-Brigitte-de-Laval, Sainte-Catherine, Sainte-Claire, paroisse de Sainte-Croix, village de Sainte-Croix, Sainte-Famille, I.O. Sainte-Foy, Sainte-Hélène-de-Breakeville, Sainte-Hérodine, Sainte-Jeanne-de-Pont-Rouge, Sainte-Marguerite, Sainte-Marie, Sainte-Pétronille, Saints-Gervais-et-Protais, Saint-Agapit, paroisse de Saint-Arsène, village de Saint-Arsène, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Augustin-de-Desmaures, Saint-Basile, Saint-Basile-Sud, paroisse de Saint-Bernard, village de Saint-Bernard, Saint-Cajetan-d'Armagh, Saint-Charles, Saint-Charles-Borromée, Saint-Damien-de-Buckland, Saint-David-de-l'Aubervière, Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, Saint-Ézear, Saint-Ézear-de-Beauce, Saint-Émile, Saint-Etienne, Saint-Etienne-de-Beaumont, Saint-Félix-du-Cap-Rouge, Saint-Ferréol-les-Neiges, paroisse de Saint-Flavien, village de Saint-Flavien, Saint-François-de-Sales-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-François, I.O., Saint-Gabriel-de-Valcartier, Saint-Gabriel-Quost, Saint-Gilles, paroisse de Saint-Isidore, village de Saint-Isidore, Saint-Jean-Christophe, Saint-Jean-de-Boschatal, Saint-Jean, I.O., Saint-Joachim, Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy, Saint-Lambert-de-Lauzon, Saint-Laurent, I.O., Saint-Lazare, Saint-Louis-de-Pindering, Saint-Malachie, Saint-Michel, paroisse de Beauvillage, Saint-Nazaire, Dorchester, Saint-Nérée, Saint-Nicolas, Saint-Octave-de-Dosquet, paroisse de Saint-Patrice-de-Beauvillage, village de Saint-Patrice-de-Beauvillage, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Pierre, I.O., paroisse de Saint-Raphaël, village de Saint-Raphaël, paroisse de Saint-Raymond, Saint-Raymond, Saint-Redempteur, Saint-Romuald-d'Etchemin, paroisse de Saint-Valier, village de Saint-Valier, Scott, Shannon, Silery, Stoneham et Tewkesbury, Val-Bélair, Vanier.

Sous-région 03 (Québec — zone 2)

Cap-Saint-Ignace, L'Islet, Pocière, Lac-Frontière, Montmagny, Montmy, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, Notre-Dame-de-Bon-Secours-de-l'Islet, Notre-Dame-du-Rosaire, Rivière-Ouelle, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Sainte-Apolline-de-Paton, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Sainte-Félicité, Sainte-Louise, Sainte-Luce-de-Beauregard, Sainte-Perpétue, Saint-Adalbert, Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, Saint-Aubert, Saint-Cyrille-de-Lessard, Saint-Damase-de-l'Islet, Saint-Eugène, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Gabriel-Lallemant, Saint-Juste-de-Bretonnières, Saint-Marcel, Saint-Omer, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme, Saint-Pamphile, Saint-Philémon, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sous-région 05 (Chaudière)

Aubert-Gallion, Beauveville, Beaulac, East-Broughton, East-Broughton-Station, Gayhurst-Partie Sud-Est, L'Enfant-Jésus, La Guadeloupe, Lac-Étchemin, Lac-Poulin, Linerie, Notre-Dame-des-Pins, Risborough et Partie de Marlow, Robertsonville, Sacré-Coeur-de-Jésus, Sacré-Coeur-de-Marie-Partie-Sud, Sainte-Anne-du-Lac, Sainte-Aurèle, Sainte-Clothilde, Sainte-Germaine-du-Lac-Étchemin, Sainte-Justine, Sainte-Rose-de-Watford, Sainte-Sabine, Saints-Anges, Saint-Alfred, Saint-Benjamin, Saint-Benoît-Labre, Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Côme-de-Kennebec, Saint-Cyprien, Saint-Edouard-de-Framp-ton, Saint-Ephrem-de-Beauce, Saint-Ephrem-de-Tring, Saint-Evariste-de-Forsyth, Saint-François-de-Beauce, Saint-François-Ouest, Saint-Frédéric, paroisse de Saint-Gédéon, village de Saint-Gédéon, Saint-Georges, Saint-Georges-Est, Saint-Georges-Ouest, Saint-Hilaire-de-Dorset, Saint-Honoré, Saint-Jean-de-la-Lande, Saint-Joseph-des-Érables, paroisse de Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Julien, Saint-Léon-de-Standon, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Luc, Saint-Ludger, Saint-Magloire-de-Bellechasse, Saint-Martin, Saint-Odon-de-Cranbourne, Saint-Philibert, Saint-Prospère, Saint-René, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Séverin, Saint-Simon-les-Mines, Saint-Théophile, Saint-Victor, Saint-Victor-de-Tring, Saint-Zacharie, village de Saint-Zacharie, Shenley, Tring-Jonction, Vallée-Jonction.

# Académie Saint-Louis Le conflit syndical inquiète les parents

par Pierre MARTEL

Tout en se disant sympathiques aux revendications des huit enseignants syndiqués de l'Académie Saint-Louis, les parents des enfants fréquentant cette institution privée de la rue des Erables, à Québec, n'ont pas manqué hier soir de manifester leur inquiétude quant à l'avenir de cette institution.

Une quarantaine de parents ont accepté de se rendre à une réunion d'information organisée par l'Association des professeurs de l'Académie Saint-Louis pour leur expliquer les fondements du débrayage de 24 heures qui a affecté l'institution pendant la journée d'hier.

La réunion d'information a débuté par un compte rendu du président du syndicat, M. Jocelyn Lee. Essentiellement, le conflit entre la direction et le syndicat, dans le cadre du renouvellement de la convention collective, porte sur deux points: les salaires et la sécurité d'emploi.

Actuellement, selon M. Lee, les en-

seignants de l'Académie Saint-Louis touchent environ 30 pour 100 de moins que leurs confrères du secteur public. En chiffres absolus, cela représente un écart de \$6,000 à \$7,000 selon les cas.

"Or, dans la plupart des institutions privées d'enseignement, les professeurs reçoivent le même salaire que ceux du secteur public. D'ailleurs, c'était le cas à l'Académie jusqu'en 1981. A cette époque, le syndicat avait accepté des salaires moindres que le secteur public après que la partie patronale ait fait valoir des difficultés financières", d'expliquer M. Lee.

D'ajouter le président du syndicat: "La partie patronale nous offre aucune augmentation pour cette année et l'an prochain. C'est inacceptable".

### Les parents

Après avoir entendu les explications de M. Lee, plusieurs parents ont exprimé l'avis que les enseignants de l'académie devaient être traités comme ceux du public.

Mais, de souligner certains d'entre eux, pourquoi faire une grève. Ce sont les étudiants qui sont pénalisés. De plus, ajoute-t-on, une grève peut compromettre gravement l'avenir de l'institution si on considère que la clientèle a diminué de beaucoup depuis trois ou quatre ans.

"On ne veut pas prendre les enfants en otages. On veut que vous soyez conscients que le problème n'est pas réglé même si on fait une grève de 24 heures. La situation de lundi peut se reproduire. On a été très patients. La réponse appartient à l'autre partie", d'affirmer M. Lee.

Après avoir envisagé puis rejeté divers moyens de pression, la quarantaine de parents présents à la réunion d'information a demandé au comité de parents de l'institution d'intervenir. Le président du comité de parents a alors indiqué qu'il va tenter d'organiser une rencontre des parents avec la direction de l'Académie Saint-Louis afin de discuter de la situation. La rencontre, espère-t-on, devrait se dérouler d'ici une semaine.



Une quarantaine de parents se sont déplacés lundi soir pour entendre les explications des enseignants syndiqués de l'Académie Saint-Louis. Ceux-ci, sans convention depuis août 1982, ont débrayé lundi pour 24 heures.



Québec, Le Soleil, mardi 14 février 1984

# Les médecins font des pressions Refus d'accueillir d'autres malades

par Paul-Henri DROUIN

BEAUCVILLE — Les 18 médecins du secteur de Beauceville ont décidé unanimement de ne plus admettre de patients au pavillon Saint-Joseph de Beauceville et d'étudier l'éventualité d'abandonner complètement leur pratique hospitalière d'ici un mois.

Cependant, les services essentiels à l'urgence et aux patients hospitalisés seront dispensés à l'hôpital de Beauceville, selon la liste de garde déjà établie.

C'est ce qu'a annoncé, hier matin, le Dr Léonard Fontaine, porte-parole des médecins du secteur de Beauceville.

Ces mesures de pression sont mises en oeuvre en vue d'obtenir une réévaluation de la décision du conseil d'administration provisoire du centre hospitalier régional de Beauce (CHRB) de concentrer toute l'obstétrique au pavillon Notre-Dame de Saint-Georges. La décision a été prise dans un contexte d'in-

suffisance de ressources médicales.

Les médecins du secteur de Beauceville réclament de plus que l'on favorise au pavillon Saint-Joseph de Beauceville des développements technologiques nécessaires à l'implantation des spécialités suivantes: pédiatrie, pneumologie, neurologie, gastro-entérologie, et médecine interne.

Aussi, que le ministère des Affaires sociales (MAS) reconnaisse l'impuissance du conseil d'administration du CHRB à créer un milieu médical adéquat et prenne immédiatement les mesures qui s'imposent pour fournir au CHRB une direction administrative et médicale capable d'assurer le développement d'un véritable hôpital régional en Beauce.

Au niveau des autres mesures, les médecins du secteur de Beauceville demandent à la Corporation des médecins du Québec d'effectuer une évaluation de l'organisation médicale du CHRB et de son fonctionnement et fasse les re-

commandations appropriées au MAS.

Egalement, que le MAS et les deux fédérations (FMOQ-FMSQ) se penchent sur les problèmes créés par la fusion des deux hôpitaux en Beauce à vocation aiguë et leur trouvent des solutions qui tiennent compte des effectifs médicaux ré-

Et que l'on prenne les moyens pour s'assurer que le recrutement de nouveaux médecins spécialistes soit fait dans l'intérêt du CHRB et de l'ensemble de la population beauceronne (anesthésie-gynécologie-radiologie-médecine interne).

Ce que les médecins du secteur de Beauceville n'admettent pas c'est que la majeure partie des activités hospitalières en Beauce se déroule au pavillon Notre-Dame de Saint-Georges et que l'on assiste à une détérioration importante à ce niveau pour la population du secteur de Beauce-Nord au pavillon Saint-Joseph de Beauceville.



Le ministère du Revenu du Québec avait dépêché deux de ses fonctionnaires, MM. Pierre Caron et René Sylvain, pour rencontrer les restaurateurs.

# La loi 43 ne plaît pas aux restaurateurs du Bas-Saint-Laurent

par Pierre ASSELIN

LA POCATIÈRE — Les restaurateurs du Bas-Saint-Laurent n'ont pas digéré la loi 43 que leur a servie le gouvernement du Québec pour régir les pourboires et ils en demandent le retrait pur et simple.

La Société d'aide aux exploitants de permis d'alcool du Québec (SAEPAQ), secteur Bas-Saint-Laurent, a clairement fait entendre hier à deux fonctionnaires du ministère du Revenu, invités par la société à venir rencontrer les membres. La SAEPAQ regroupe un peu plus d'une centaine de membres entre La Pocatière et Amqui, et une quarantaine d'entre eux étaient hier à La Pocatière pour faire part de leur mécontentement aux délégués du ministère.

"On entend prendre toutes les procédures nécessaires pour rallier les autres restaurateurs de la province afin que cette loi soit bannie", lançait l'un des membres du bureau de direction. "Si on volait le gouvernement par le passé, on va le voler encore plus dans l'avenir, parce qu'il ne nous laisse pas d'autre choix", a renchéri un autre.

Les participants, venus d'ailleurs loin que Rimouski dans certains cas, se sont plaints de ce que cette loi allait imposer comme charge supplémentaire aux restaurateurs. "Ce n'est pas notre rôle de devenir les fonctionnaires percepteurs et d'imposer la loi à nos employés. Ça

ne nous appartient pas cet argent-là, c'est leur salaire à eux, c'est comme ça que ça marche", ont insisté quelques-uns.

D'autres ont laissé entendre que les employés à pourboire pourraient déclarer un revenu supérieur à leur revenu réel afin de bénéficier de meilleures allocations d'assurance-chômage par la suite. "Si on y a pensé, ils vont y penser aussi", ajoutait un propriétaire. Ou encore, mentionnait-on, l'employeur n'inscrira plus ses serveurs à la liste de paye, comme c'est le cas pour les danseuses par exemple,

afin de ne pas avoir à déclarer ses pourboires.

Les participants espèrent que le message se rendra au ministre, bien qu'ils aient été frustrés de voir que leurs interlocuteurs du ministère ne pouvaient répondre à aucune de leurs questions. "On nous a dit de nous rendre ici lundi à 1h, point!", a expliqué René Sylvain qui, avec son confrère Pierre Caron, ne connaissait de la loi que l'aspect technique, tous deux ont reconnu leur ignorance du monde de l'hôtellerie. Ils ont cependant assuré les restaurateurs que leur message se rendrait.

# La fusion a réanimé la querelle des hôpitaux

par Paul-Henri DROUIN

BEAUCVILLE — Jusqu'à maintenant, la fusion des deux hôpitaux de la Beauce décrétée par le gouvernement du Québec en date du 1er septembre 1982, à la demande du ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, n'a pas rapporté les résultats attendus

par le partage des services entre les deux pavillons du centre hospitalier régional de Beauce (CHRB).

Loin de là, car l'on assiste présentement à une nouvelle flambée de la querelle des hôpitaux de Beauce et ce qui a fait renverser le vase a été la décision par vote majoritaire de 5 contre 4 du conseil d'ad-

ministration provisoire du CHRB, en date du 18 janvier, d'interdire les services obstétricaux au pavillon Saint-Joseph de Beauceville.

Cette décision a eu pour résultat d'entraîner la démission de quatre administrateurs, la demande d'une mise en tutelle du CHRB par le groupe contestataire les Avant-gardistes de Beauce Inc., et les moyens de pressions exercés depuis hier par les médecins du secteur de Beauceville.

Joint par téléphone à son bureau de Saint-Joseph, le ministre de l'Environnement et député de Beauce-Nord, M. Adrien Ouellette, a affirmé au SOLEIL qu'il rencontrerait dès aujourd'hui le ministre Pierre-Marc Johnson afin d'obtenir des renseignements en rapport avec une rencontre qu'a eue en fin de semaine M. Johnson avec les hautes instances du CHRB.

Même s'il a suggéré au ministre Pierre-Marc Johnson d'imposer une tutelle au CHRB, M. Adrien Ouellette n'est pas contre une solution de rechange autre que la tutelle en autant que celle-ci assure un partage équitable des services entre les deux pavillons du CHRB.

# Schefferville a un nouveau maire

SEPT-ÎLES — M. Yvan Bélanger a été élu maire de Schefferville dimanche à l'occasion d'élections qui ont amené 78 pour 100 des électeurs à se prévaloir de leur droit de vote.

Il succède ainsi à M. Charles Bégin qui a quitté la ville en octobre tout comme ont dû le faire plusieurs centaines de citoyens par suite de la fermeture de l'Iron Ore il y a un an.

M. Bélanger, avec 82 voix, a défait deux adversaires, MM. Jean-Pierre Lefebvre et Gilles

Porlier, lesquels ont obtenu respectivement 55 et 21 votes.

Henri Gagnon est par ailleurs devenu le nouveau conseiller municipal au siège numéro 4 en défaisant Nelson Talbot.

Sylvain Poirier, au siège numéro 2, avait été sans opposition à l'occasion des mises en candidature.

Il reste toujours un siège de conseiller municipal à combler à Schefferville et de nouvelles élections interviendront d'ici deux mois environ.

**sélectronic**

**SANYO**

**action**

**TELE-VIDEO**

ça bouge dans le monde de l'électronique!

**SANYO**

Modèle 91 C605

- Télécouleur 20"
- Télécommande accès direct 16 boutons
- Auto Chroma
- Sélection dans les 2 sens
- Electronique perfectionnée Spectra



PROFITEZ DU SERVICE

**5 ANS**

TÉLÉ-GARANTIE\*

**599\$**

\* Nous vous prêterons un télécouleur GRATUITEMENT lors d'une réparation de votre appareil à nos ateliers, au cours des 5 années suivant votre achat chez Sélectronic.

• Québec, 600, Belvédère, 683-2525 • Ste-Foy, 2651, Hochelaga, 658-4535 • Charlesbourg, 5585, 1re Avenue, 626-4841 • Lévis, 563, Trans-Canada, 837-6525 • Roberval, Carrefour Jeannois, 275-5555 • Amqui, 172, St-Benoit N., 629-2300 • Jonquière, 2398, St-Dominique, 547-3633 • Alma, Carrefour Alma, 668-8285 • La Malbaie, 444, St-Étienne, 665-2344

**Joyeuse St-Valentin**

*tu comptes beaucoup à mes yeux tu as du prix et je t'aime ton ami Jésus*

FONDATION GIGUÈRE AUTOMOBILE

**LA CLINIQUE TARDIF ENR.**

595, boul. Charest est  
Tél.: 529-9721

DR MARTIN GIASSON  
DR BERNARD BERTHIAUME  
DR JEAN DESLANDES

Optométristes

- Examens de la vue
- Verres de contact • Lunettes
- Soins professionnels complets

**AUJOURD'HUI**

ST-MARTIN, JEAN-GUY  
801-640, rue St-Jean  
Québec

**FAIT LA MANCHETTE et gagne 25\$**

## Aligro Inc. reprend 9 employés Les chefs syndicaux ne sont pas réembauchés mais obtiennent un an de paie

par Fortunat MARCOUX  
du bureau du Soleil

**THETFORD-MINES**  
Congédiés par leur employeur en mai 1982, neuf employés syndiqués (CSN) du grossiste en alimentation Aligro Inc. sont réintégrés dans leurs fonctions au centre de distribution de Thetford-Mines à partir du 9 janvier 1984 tandis que les président et vice-président du syndicat sont congédiés en échange d'une paie de séparation qu'ils toucheront pendant 65 semaines.

Ce règlement hors cour qui est intervenu sans tambour ni trompette entre les parties en cause, met un terme à un conflit qui perdurait depuis près de deux ans.

En avril 1982, la compagnie décidait d'obliger chaque em-

ployé travaillant de nuit à remplir une fiche visant à évaluer sa productivité. En cas de refus, l'ouvrier recevait un avis disciplinaire. Après trois avertissements, il écopait d'une suspension d'un à trois jours et s'il récidivait, il était suspendu pour une période indéfinie. C'est ainsi que 11 employés dont les président et vice-président du syndicat, Pierre Létourneau et Sylvain Dubois, avaient été licenciés.

En juin 1983, au terme d'une grève de huit semaines, les 44 syndiqués renouvelaient leur contrat de travail sans obtenir le rappel avec pleine compensation de leurs camarades congédiés.

Après sept mois de réflexion, le commissaire du travail, M. Marcel Trudel, refusait, dans un jugement rendu en novembre, de

reconnaître que les président et vice-président avaient été congédiés pour activités syndicales.

Les parties patronale et syndicale ont poursuivi secrètement les négociations pour régler le cas des "onze". Neuf sont retournés au travail le 9 janvier sans recevoir aucune compensation pour la période de 20 mois de suspension. Ils accumulent cependant leur ancienneté. Pour leur part, les ex-président et ex-vice-président du syndicat recevront leur paie hebdomadaire pendant 65 semaines sans avoir à se présenter au travail, et après cette période ils ne seront plus à l'emploi de la compagnie. La période de 65 semaines comprend une année normale de travail, plus cinq semaines de vacances, et un préavis de mise à pied définitive de huit semaines.



Des lignes de piquetage ont été dressées à maintes reprises à Thetford-Mines devant les installations du grossiste en alimentation, Aligro Inc., pendant le conflit de travail qui aura duré deux ans.

## Un autre producteur d'amiante devra cesser sa production pendant un mois

par Fortunat MARCOUX  
du bureau du Soleil

**THETFORD-MINES** — Un autre producteur d'amiante dans la région de Thetford-Mines, Bell Ltée, cessera ses activités pendant un mois, du 19 mars au 14 avril, à moins que le marché ne se redresse d'ici là, ce qui est peu probable. Les 260 travailleurs de l'entreprise avaient été en congé forcé durant deux semaines en janvier et durant 20 semaines en 1983.

Cependant, cette nouvelle interruption de production n'affectera

pas les travaux de développement souterrain de la mine, commencés en novembre, au coût de \$13,9 millions. Ce chantier a permis à l'employeur de rappeler au travail quelque 75 employés, qui avaient été licenciés en 1982 et en 1983. Trente-deux autres ouvriers seront réembauchés le 27 février par cette filiale de la Société nationale de l'amiante.

Par ailleurs, on sait déjà que la compagnie "Lac d'amiante du Québec Ltée" a fermé sa mine de Coleraine pour deux semaines, soit jusqu'au 27 février, alors qu'à sa filiale Nationale, les 220 employés retourneront au tra-

vail le 20 février après un arrêt de deux semaines.

La Société Asbestos Ltée, autre filiale de la Société nationale de l'amiante, l'exploitation se poursuit avec des effectifs réduits à 600 employés. La reprise de la production à la mine British Canadian II a été retardée de cinq autres semaines, soit au 9 avril, au grand désappointement des 250 travailleurs qui sont sans emploi depuis le 5 décembre 1982.

La mine que la compagnie Carey Canada Inc. exploite à Tring-Jonction, la semaine de travail est réduite à trois ou quatre jours depuis l'été.

## Pas de préretraite pour 86 travailleurs

par Fortunat MARCOUX  
du bureau du Soleil

**THETFORD-MINES** — Des métallos à l'emploi du producteur d'amiante Bell Ltée, de Thetford-Mines, ne pourront bénéficier des avantages de la loi C-172 d'adaptation au travail pour prendre une préretraite.

Le gouvernement fédéral a rejeté la requête du syndicat en prétextant que la demande avait été déposée trop tard.

Selon le président du syndicat, M.

André Fillion, 86 travailleurs totalisant 80 années d'âge et de services auraient pu se prévaloir des avantages de ce programme qui leur aurait accordé jusqu'à l'âge de 65 ans des prestations de préretraite équivalent à celles de l'assurance-chômage.

Ce programme était offert aux zones désignées. Selon le gouvernement canadien, il aurait fallu que le syndicat dépose sa demande avant que ne prenne fin le 29 septembre 1983, dans la région de Thetford, le programme d'ai-

de à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre (PAAIM).

Le syndicat a réalisé sa démarche au début de février croyant que le délai pour ce faire était le 10 février, à la suite de son interprétation d'un article de la loi.

Selon M. Fillion, l'employeur aurait probablement offert une paye de séparation pour inciter les mineurs à prendre une préretraite, ce qui lui aurait permis de rappeler au travail des employés qu'il a mis à pied en 1982 et en 1983.

## Malgré \$600,000 d'investissement Une visonnière de Sept-Iles doit fermer

par Marc SAINT-PIERRE  
du bureau du Soleil

**SEPT-ILES** — Après trois années d'efforts et \$600,000 d'investissement, c'en est fait de la visonnière de la Société d'élevage de Sept-Iles et de la structure intégrée qui en découlait.

La psychose du "gros" dossier économique qui sévit sur la Côte-Nord, l'incompréhension de l'Office du crédit agricole pour qui marche hors des sentiers battus, une période de bas prix comme il en survient cycliquement pour les peaux, autant de facteurs responsables de l'abandon de la Société d'élevage, a expliqué au SOLEIL son président, Joseph Rheault.

Ce qu'on avait imaginé au départ, rappelle M. Rheault, c'est de constituer de petites unités autonomes dont les activités auraient été soutenues par une corporation chargée notamment de produire la nourriture pour vison, de préparer les peaux et élaborer la mise en marché.

En regroupant un nombre suffisamment élevé de producteurs, on constituait un cheptel visonnier susceptible de rentabiliser la fabrication industrielle de nourriture à vison.

On savait à l'époque, chez la Société d'élevage, note M. Rheault, que le cycle à la baisse de la fourrure du vison allait s'amorcer, mais on comptait justement abaisser le coût de production de quelque 40 pour 100: la proximité des nombreuses usines de transformation rendait facilement accessibles les déchets de poisson entrant pour la moitié et même davantage dans les rations.

Dans une première étape, une poignée d'éleveurs, outre la Société d'élevage, ont adhéré au plan de développement de M. Rheault qui permettait notamment de faire d'importantes économies d'échelles, d'utiliser en commun des équipements qui

auraient été trop onéreux individuellement, d'envisager un contrôle génétique des reproducteurs et, enfin, d'élever ces visons noirs ou bleus dont les prix résistent mieux dans les cycles de bas prix.

Au total, les investissements des visonniers nord-côtiers se sont établis à quelque \$3 millions.

Les visonniers de la Côte-Nord ont pu dans le même temps, bien qu'ils aient dû faire de multiples représentations à Québec pour obtenir de l'aide de l'Etat, s'associer à des éleveurs de Baie-Saint-Paul, autre région visonnière, et mettre en place les équipements nécessaires pour la préparation de la nourriture à vison.

Les choses se sont gâtées réellement, explique M. Rheault, quand la corporation d'élevage a voulu encourager l'implantation de nouveaux éleveurs susceptible de consolider sa situation.

Les fonctionnaires du ministère québécois de l'Agriculture, et notamment ceux de l'Office du crédit agricole, ont dès lors mis des bâtons dans les roues de l'initiative nord-côtère, vraisemblablement emportés par

la psychose du "gros" dossier de développement économique qui fait que les PME sont négligées pour laisser place aux investissements massifs des multinationales.

Bref, les aspirants-éleveurs de la Côte-Nord ont essuyé des refus alors que, note M. Rheault, que ceux de Baie-Saint-Paul ont reçu le feu vert pour des projets semblables.

Après des mois d'attente, la Société d'élevage et ses partenaires de la Côte-Nord firent face à des conditions si difficiles de la part de l'Office du crédit agricole qu'ils durent déteiler.

Fin, dès lors, le plan de développement original élaboré par la Société d'élevage et, selon toute vraisemblance, fini également l'élevage du vison sur la Côte-Nord tel qu'imaginé.

M. Rheault, dont la visonnière est pour l'heure vide, s'apprête à poursuivre l'Office du crédit agricole pour des millions de dollars.

On nous a facilité les choses au départ, dit-il, et ensuite on nous a laissé tomber.

Tout juste le programme d'aide financière spéciale lancé récemment par le MAPAQ servira à payer une partie de nos dettes, a-t-il conclu.



La visonnière de la Société d'élevage de Sept-Iles.

### avis public

Gouvernement  
du Québec

#### Projet de règlement

Camionnage  
— Québec  
— Modifications

Loi sur les décrets de convention collective  
(L.R.Q. chap. D-2, art. 8)

Le ministre du Travail, monsieur Reynald Fréchette, donne avis par les présentes, conformément à la Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q. chap. D-2), une partie contractante à la convention collective de travail rendue obligatoire par le Décret sur l'industrie du camionnage de la région de Québec (R.R.Q. 1981, chap. D-2, r. 7), modifié par le Décret modifiant le Décret sur l'industrie du camionnage de la région de Québec, adopté par le Décret 86-82 du 13 janvier 1982 et par le Décret 1691-82 du 7 juillet 1982, lui a présentée une requête à l'effet de soumettre à l'approbation et à la décision du gouvernement les modifications suivantes à ce décret:

1. Remplacer l'article 14.01 par le suivant
- 14.01 Champ d'application territorial: La présente partie s'applique aux municipalités dont la liste apparaît à l'annexe 2.
2. Remplacer l'article 18.01 par le suivant
- 18.01 Le salaire minimal par région et par sous-région est le suivant:

Salaire à temps plein	ANNEXE 2 (art. 14.01)	
	À compter de l'entrée en vigueur	À compter du 1er juin 1984
a) aide	7,45 \$	7,85 \$
b) chauffeur, classe I, II, III	8,20	8,60

2<sup>e</sup> région 03, sous-région 01 (Rivière-du-Loup) et région 03, sous-région 03 (Québec, zone 2)

1) Salaire à temps plein

Salaire à temps plein	ANNEXE 2 (art. 14.01)		
	À compter de l'entrée en vigueur	À compter du 1er janvier 1985	À compter du 1er janvier 1986
a) aide	7,95 \$	8,62	9,33
b) chauffeur, classe I	8,15	8,82	9,53
c) chauffeur, classe II	8,25	8,92	9,63
d) chauffeur, classe III	8,65	9,32	10,03
e) mécanicien	8,45	9,12	9,83
f) préposé au service	8,25	8,92	9,63

2) Salaire à temps partiel

a) aide	7,85 \$	8,52	9,23
b) chauffeur, classe I	8,05	8,72	9,43
c) chauffeur, classe II	8,15	8,82	9,53
d) chauffeur, classe III	8,55	9,22	9,93
e) mécanicien	8,35	9,02	9,73
f) préposé au service	8,15	8,82	9,53

3<sup>e</sup> région 03, sous-région 03 (Québec, zone 1)

a) aide	8,90 \$	9,62	10,33
b) chauffeur, classe I	9,15	9,82	10,53
c) chauffeur, classe II	9,25	9,92	10,63
d) chauffeur, classe III	9,65	10,32	11,03
e) mécanicien	9,45	10,12	10,83
f) préposé au service	9,25	9,92	10,63

4<sup>e</sup> région 03, sous-région 05 (Chaudière)

a) aide à temps plein	6,81 \$
b) aide à temps partiel	6,40
c) chauffeur, classe I	6,68
d) chauffeur, classe II	6,88
e) chauffeur, classe III	6,88
f) mécanicien	6,40
g) préposé au service	6,40

5<sup>e</sup> Le travail fait dans l'une des sous-régions inscrites dans cet article, est rémunéré selon les taux de salaires en vigueur pour la sous-région.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un décret peut rendre obligatoires ces dispositions avec ou sans modification. Le décret ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

Durant les trente jours à compter de la date de publication de cet avis à la Gazette officielle du Québec, le ministre du Travail recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre  
Yvan Blain



Des chalutiers à Sept-Îles.

## S'inspirer de la pêche au Japon Le Québec doit développer son marché intérieur

par André DIONNE  
du bureau du Soleil

MATANE — Si le Québec peut s'inspirer largement du système très sophistiqué de production et de mise en marché du poisson du Japon, il ne peut penser pour autant à copier toutes les structures et en faire un modèle pour la relance des pêches.

De retour d'un séjour de deux semaines au Japon, le conseiller technique de l'Association des capitaines-propriétaires de bateaux de la Gaspésie, Gilles Champoux, a dressé un tableau très enviable pour les pêcheurs québécois de ce qu'il a vu dans les îles nippones.

"Ainsi, disait hier Gilles Champoux, devant les membres de la presse à Matane, le Québec pourrait s'inspirer de ce qui se fait au Japon pour reconquérir le marché intérieur en offrant un produit d'une grande qualité, frais et à la portée du consommateur.

C'est d'ailleurs ce marché intérieur qui offre les meilleures garanties pour savoir si le produit est de bonne qualité ou non. Les consommateurs le font savoir très vite et leur appréciation est dans une large part un signe du succès ou de la faillite de l'industrie.

Le Québec pourrait aussi avantageusement s'inspirer de ces petites coopératives locales, de petites associations de vente et de services pour les producteurs.

Une fois les navires aux quais de débarquement, celles-ci prennent en consigne l'ensemble de la production pour s'assurer de sa mise en marché chaque jour: quelque 70.000 acheteurs, grossistes et détaillants, se présentent chaque jour pour y refaire leur stock. En moins de 2 heures et demie, toute la production de la nuit précédente a été vendue. Et 60 pour 100 de cette production

se retrouve le jour même sur la table du consommateur.

### Rien de comparable

En terme de chiffres, rien n'est comparable: la flotte de pêche est composée de 345 navires dont 250.000 bateaux côtiers qui reviennent à quai chaque jour.

On y prend toutes les sortes de poissons particulièrement abondants dans ces zones de grands courants; différentes sortes de sébastes, la gobeberge (morue), hareng, maquereau, 9 sortes de calmars, etc.

Pour les producteurs, les prix de capture sont nettement supérieurs; \$0,50 la livre pour la morue alors qu'ici les prix officiels varient entre \$0,17 et \$0,28 la livre. Les pêcheurs japonais reçoivent \$1 la livre pour le calmar; ici on le jette...

Il en coûte \$125.000 au pêcheur pour un navire de fibre de verre d'une longueur de 55 pieds contre \$850.000 au Québec. De plus, le pêcheur japonais peut escompter des revenus bruts de \$500.000 contre \$200.000 maximum au Québec.

### Importation

Malgré leur large production, le Japon demeure toujours un importateur de poisson: \$3 milliards contre \$1 milliard.

Répondant à une question, M. Champoux estime que le Québec n'est pas encore "brûlé" auprès des importateurs japonais, mais ces derniers connaissent fort bien nos standards évidemment jugés trop faibles. "Ils sont très documentés sur l'état des pêches au Québec", disait M. Champoux au cours de cette conversation.

Mais il estime que ce n'est pas là le grand avenir des pêches au Québec, mais bien notre marché intérieur.

# Reprise de l'enquête sur l'administration municipale de Rimouski

par J.-Claude PAQUET  
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — C'est aujourd'hui que reprennent à Rimouski les audiences publiques de la Commission municipale, qui doit enquêter sur l'administration municipale de Rimouski entre les années 1971 et 1978, à l'ex-

ception du service de police.

La Commission municipale n'avait pu reprendre ses audiences à l'automne, à la suite de la décision du juge Claude Jourdain, de la cour supérieure de Rimouski, qui émettait un bref d'évocation contre la Commission municipale, enjoignant à celle-ci de surseoir à son enquête, tant que ne seraient pas entendues au mérite les allégations de M. St-Hilaire, et selon lesquelles la commission outrepassait son mandat en enquêtant sur sa personne et sa conduite privée.

La Commission municipale n'avait pu reprendre ses audiences à l'automne, à la suite de la décision du juge Claude Jourdain, de la cour supérieure de Rimouski, qui émettait un bref d'évocation contre la Commission municipale, enjoignant à celle-ci de surseoir à son enquête, tant que ne seraient pas entendues au mérite les allégations de M. St-Hilaire, et selon lesquelles la commission outrepassait son mandat en enquêtant sur sa personne et sa conduite privée.

La Commission municipale a porté cette décision en appel au début de janvier. Le juge Maurice Jacques, de la cour d'appel, a autorisé la commission à poursuivre ses audiences, soulignant qu'il ne voyait "aucune raison d'ordonner un sursis de cette enquête, sauf dans la mesure où les appelants reçoivent une preuve ou entendent des témoins en rapport avec la vie privée de l'intimé".

## Générosité en Gaspésie

MATANE — Le téléthon de la paralysie cérébrale pour le territoire gaspésien est sans contredit une preuve de la générosité de la population puisque le montant recueilli représente deux fois et demi l'objectif fixé de \$20.000.

Le chiffre de \$50.227 a été atteint le 5 février et on croit, une fois le décompte terminé, que les Gaspésiens auront donné dans leur ensemble \$55.000.

Cette cueillette s'est faite par le biais de 7 caisses populaires qui sont demeurées ouvertes tout au long de ce téléthon de 24 heures.

Comme organismes, les caisses populaires de ce secteur dit de la Péninsule et des Îles, ont offert une somme globale de \$3.000.

Les dons étaient recueillis aux Caisses populaires de Carleton, Caplan, Chandler, Gaspé, Rivière-auRenard, Grande-Vallée et Sainte-Anne-des-Monts. Les populations de Sainte-Anne-des-Monts et de Chandler (dans cet ordre) ont été les plus généreuses (\$13.444 et \$10.200) alors que celle de Gaspé donnait le moins soit \$3.584. Les résultats obtenus aux îles de la Madeleine seront connus un peu plus tard.

Rappelons que cette commission d'enquête, qui devait commencer ses audiences en octobre 1979, n'a pu entendre son premier témoin qu'au printemps de 1982, après une véritable guérilla judiciaire, qu'ont engagés les procureurs de M. St-Hilaire, ex-maire de Rimouski, ainsi que des conseillers municipaux de son administration.

On estime en effet qu'il y a eu plus de 90 procédures judiciaires d'intentées, dont une soixantaine en cour supérieure, dont une vingtaine de dossiers ont été portés en cour d'appel du Québec et quelques-uns sont allés jusqu'en Cour suprême du Canada.

Jusqu'à maintenant, l'enquête de la Commission municipale a largement porté sur la création et l'aménagement du parc industriel de Rimouski, la cons-



L'ex-maire Claude St-Hilaire

## Haut taux de chômage dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie

par André DIONNE  
du bureau du Soleil

MATANE — Le territoire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie compte 8.000 travailleurs actifs de plus, révèle les statistiques de janvier 1984, soit une hausse de 13,79 pour 100 par rapport à janvier de l'an dernier.

Le nombre de chômeurs a aussi diminué de 3.000 passant de 20.000 personnes inactives en janvier 1983 à 17.000 en janvier dernier, selon les chif-

fres d'Emploi et Immigration Canada.

Malgré cette amélioration sensible, la région de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent (excluant les divisions de recensement de Rivière-du-Loup, Kamouraska et Témiscouata) est entachée, comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean, du plus haut taux de chômage au Québec, soit 21 pour 100. Il était de 25,4 pour 100 en janvier 1983.

En cela, elle devance faiblement la Côte-Nord (19,8 pour 100) et le Nord-

Ouest québécois (19,3 pour 100).

Ces taux de chômage se situent cependant nettement au-dessus de la moyenne québécoise fixée à 14,2 pour 100.

Au cours de cette même période, la population apte au travail s'est accrue de 6.000 personnes. Par contre, le rapport Emploi / Population demeure toujours nettement inférieur (de 14 points) par rapport à celui de l'ensemble québécois où le niveau d'emploi se situe à 51 pour 100 de la population.

# PARIS À LA WARDAIR

DESTINATION ÉPATANTE-PRIX ÉPATANT

# 598\$

VOIS SANS ESCALE  
VERS: PARIS (Orly)  
À PARTIR DE

TARIF AÉRIEN ALLER-RETOUR, PAR PERSONNE  
DU 10 AVRIL AU 23 MAI 1984 ET RETOURS AVANT LE 31 MAI 1984  
POUR DÉPARTS DE QUÉBEC

### La grande vie à bord

Des vols tout confort à bord de gros-porteurs B-747 ou DC-10 et une foule de petits luxes sans aucun supplément.  
• écouteurs stéréo  
• surprises pour les enfants  
• rafraîchissements à volonté  
• consommations durant presque tout le vol  
Et quels repas!  
• délicieux choix de repas, servis dans de la porcelaine  
• plateau de fromages, fruits et desserts  
• le tout accompagné "de vins" importés et de liqueurs fines

### Voilà la Classe Wardair!

### Prix garantis Vacances par Wardair™

Une fois payé le prix total de votre billet, nous garantissons que vous n'aurez aucune hausse de tarif sub-

### Hôtel

• Hôtel Franklin et du Brésil  
• Hôtel Champlain  
occupation double par personne par nuit, à partir de

23\$

### Voiture

• Ford Fiesta, 7 jours kilométrage illimité, taxes locales comprises 193\$  
• Renault 5, 3 semaines, voiture neuve, 3 portes standard, kilométrage illimité, portant la garantie du manufacturier, assurance internationale, sans franchise, assurance passager et taxes locales comprises 563\$



C'est le temps de vous inscrire!



**Séminaire  
Saint-Augustin**  
4830 Saint-Félix, Cap-Rouge

Collégial général et cinquième secondaire

**GARÇONS et FILLES**

**UN MILIEU  
DE VIE**

- Environnement enchanteur
- Résidences 7 jours
- Accompagnement (études)
- Installations sportives nombreuses et variées
- Conditions financières intéressantes



**VENEZ NOUS VOIR  
VISITES TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE**  
(samedi et dimanche, sur rendez-vous)

**GÉRARD CLOUTIER OMI**

(418) 872-0954

• Place Fleur de Lys  
529-8451

**Sears**

Les experts en voyages  
chez Sears

• Place Laurier  
658-3211

**Nous avons les vacances qu'il vous faut.**

VOIS WARDAIR À BORD D'UN B 747 OU D'UN DC 10  
Le prix garanti s'applique aux vols directs de Québec à Paris (Orly) et retour. Les vols directs de Québec à Paris (Orly) et retour sont disponibles à partir du 10 avril 1984. Les vols directs de Québec à Paris (Orly) et retour sont disponibles à partir du 10 avril 1984. Les vols directs de Québec à Paris (Orly) et retour sont disponibles à partir du 10 avril 1984. Les vols directs de Québec à Paris (Orly) et retour sont disponibles à partir du 10 avril 1984.

# Québec veut les JO d'hiver de 96

par Alain BOUCHARD

Québec aurait entrepris des démarches systématiques en vue de l'obtention des Jeux olympiques d'hiver de 1996, selon certaines informations obtenues par LE SOLEIL.

Marcel Aubut, président des

Nordiques, serait au coeur, actuellement, à Sarajevo, d'une mission d'exploration et de lobbying destinée à paver la voie à une candidature éventuelle pour l'événement en question.

Selon nos sources, il faudrait que ce soit nécessairement pour 1996, puisque Aubut et Cie veu-

lent les Jeux avant l'an 2000 et que Calgary (Alberta) a déjà obtenu ceux de 1988. En vertu du vieux système d'alternance, il serait utopique d'espérer présenter les Jeux olympiques deux fois d'affilée sur un même continent, ce qui exclut 1992.

Et même si la chose était

théoriquement possible, il serait manifestement trop tard pour préparer une candidature valable, deux olympiades seulement avant les Jeux visés.

Le directeur général de Sports internationaux, Guy Royer — encore en poste pour

quelque temps — est au nombre des délégués qui accompagnent Aubut, ce qui a été confirmé, hier, au bureau même de l'organisme, à Québec.

André Savard, du cabinet du maire Jean Pelletier, a d'autre part précisé au SOLEIL que Royer était en Yougoslavie

comme représentant autorisé de la ville de Québec.

La démarche québécoise reposerait sur le fait que la région 03 n'aurait pas à investir une bien grosse fortune pour organiser les Jeux d'hiver, compte tenu de ses nombreux atouts nordiques naturels.

La semaine nationale du journal en éducation du 20 au 24 février 1984

# LE SOLEIL

C'est quelqu'un! ÉPARGNE-RETRAITE 11 1/2% TAUX ANNUEL 5 ANS FIDUCIE PRÊT ET REVENU 692-1221 / 626-1221

88e année, no 42  
46 pages 4 cahiers

QUÉBEC, MARDI 14 FÉVRIER 1984

• Livraison à domicile (6 jours) 2,10\$  
Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50c Québec 35c

## A LIRE

12 jours

Le pape Jean-Paul II restera chez nous plus longtemps que prévu, lors de son voyage en septembre prochain. Quant à son programme, il est particulièrement chargé. Un programme qui passe même par la visite du centre François-Charon.

• Page A-3

### Le PN et le PQ

Le chef intérimaire du Parti nationaliste, le député Marcel Léger, souhaite une certaine aide du Parti québécois mais que celle-ci ne soit pas trop "voyante".

• Page A-10

### La mode

Huit cents personnes ont assisté au défilé annuel de l'Ordre des duchesses du Carnaval, la semaine dernière. Et c'était l'occasion d'un vrai défilé de mode.

• Page A-12

### Québec gagne

Chaudes parties, hier soir, dans la Ligue nationale d'improvisation. Mais c'est Québec qui l'a finalement emporté en période supplémentaire.

• Page B-5

### Le budget

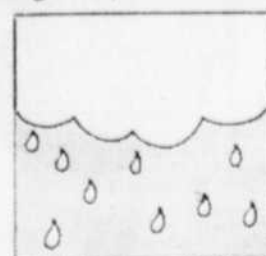
C'est demain que le ministre fédéral des Finances, M. Marc Lalonde, déposera son budget. D'ores et déjà toutes les questions sont permises et toutes les suppositions sont de rigueur.

• Page D-1

## Sommaire

Annonces classées	D-9 à D-12
Arts et spectacles	B-4 à B-6
Bandes dessinées	D-11
Carrières et professions	D-4
Décès	D-13
Economie-finance	D-1 à D-4
Editorial	A-14
Feuilleton	B-6
Horoscope	D-11
Information régionale	B-1 à B-3
Loteries	A-2
Monde	B-7, B-8, D-5 à D-14
Mot mystère	D-11
Mots croisés	D-11
Où aller à Québec	B-6
Page documentaire	A-13
Sport	C-1 à C-8
Télévision	B-4
Votre page	A-15

## Aujourd'hui



Nuageux avec quelques averses et vents modérés. Maximum de 4 à 6. Bruine verglaçante dans l'Est. Aperçu pour demain: quelques averses.

• Page D-7

# Tchernenko et Trudeau se voient demain



Le numéro un soviétique, Constantin Tchernenko.

(D'après NYTNS, UPI, AFP, AP et PC) — Aussitôt après les funérailles, aujourd'hui à midi et quarante-cinq (4h45 HNE), de M. Youri Andropov, lors d'une cérémonie qui s'apparentera à celle qui a marqué les obsèques de M. Leonid Brejnev, le défilé des personnalités politiques préoccupées des relations entre l'Est et l'Ouest va commencer auprès du nouveau numéro un soviétique, M. Constantin Tchernenko, élu hier secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique.

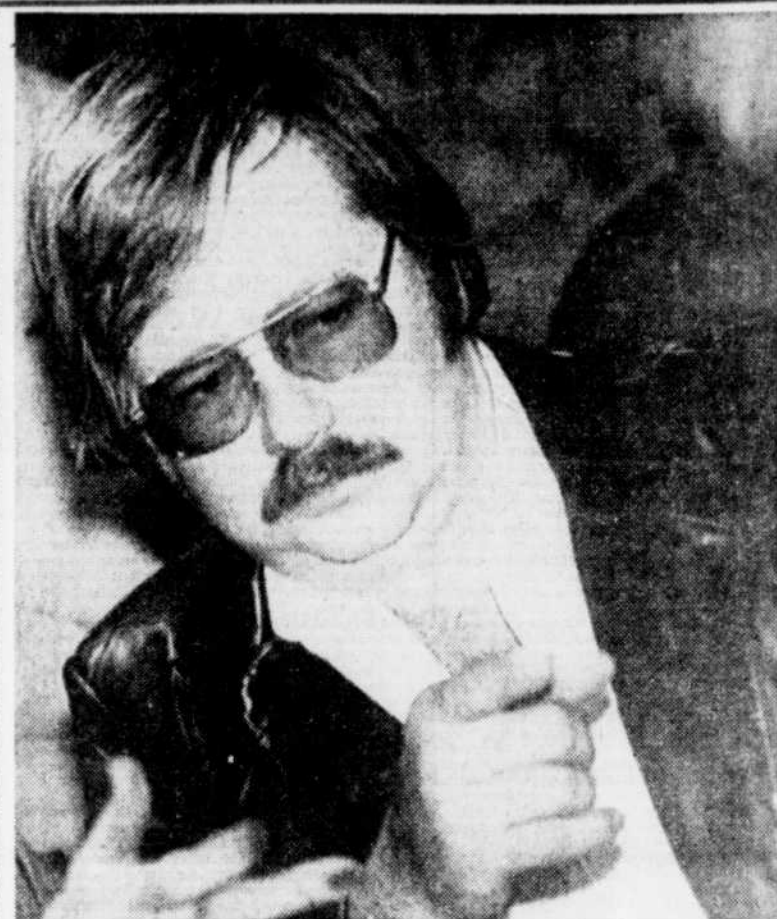
Parmi celles-ci, M. Pierre Elliott Trudeau, qui a décidé de prolonger d'une journée son voyage à Moscou pour pouvoir s'entretenir, demain, avec M. Tchernenko du plan de paix qu'il a déjà présenté aux principaux chefs d'Etat du monde. Le premier ministre canadien sera donc absent du Parlement pour le discours sur le budget que prononcera demain à 16h le ministre canadien des Finances, M. Marc Lalonde.

M. Trudeau sera l'un des premiers chefs occidentaux à rencontrer le nouveau dirigeant du Kremlin puisque son entretien a été fixé à 16h (8h HNE). Avant de quitter Ottawa, dimanche, M. Trudeau n'était guère assuré de pouvoir discuter de son initiative de paix.

M. Tchernenko aura aussi des entretiens avec le chancelier de l'Allemagne de l'Ouest, M. Helmut Kohl, et le vice-président des Etats-Unis, M. George Bush.

La question d'un sommet Reagan-Tchernenko, à laquelle souscrit M. Kohl, sera évidemment au coeur des discussions qu'aura le nouveau leader.

Lire page A-2, DEMAIN



Un témoin important, M. Jean-Paul Beaumont

# 21 coups de feu tirés à Rock Forest

par Michel TRUCHON

envoyé spécial du Soleil — SHERBROOKE — Un expert en balistique a affirmé, hier, à l'enquête du coroner sur la mort de Serge Beaudoin, que la porte du motel occupé par le poseur de tapis avait été traversée par 21 projectiles, dont un de calibre .45 qui ne pouvait avoir été tiré que lorsqu'elle était ouverte.

Les autres balles, provenant d'une mitraillette UZI 9 mm, ont été tirées alors que la porte était fermée, en une rafale durant tout au plus deux secondes.

M. Yvon Thériault, responsable de la section balistique au Laboratoire de police scien-

tifique, est ainsi venu accréditer la thèse officieuse d'un coup de feu accidentel qui aurait déclenché la fusillade mortelle du 23 décembre à Rock Forest.

Un autre spécialiste, le Dr Jean Houde, médecin légiste à Parthenais, a pour sa part soutenu que les blessures subies par Serge Beaudoin démontraient que le jeune homme de l'An-cienne-Lorette avait été éveillé par surprise et qu'en voulant se lever il avait offert le côté droit de son corps à la source de tir, pour être atteint par huit projectiles dont un devait être mortel.

L'autopsie a révélé que

Lire page A-2, MOTEL

# 20 chiens pour un autre rêve!

par Guy DUBE

Une équipe composée de deux Français et deux Québécois entreprend cette semaine une expédition de trois mois qui les mènera de Schefferville au Nouveau-Québec, en passant par la côte du Labrador, soit une distance de 1,500 kilomètres.

Cette aventure originale s'effectuera en traîneaux tirés par deux attelages de chiens et s'inscrit dans les préévenements auxquels souscrit le Commissariat général aux célébrations 1534-1984.

Les quatre "coureurs de bois" traverseront la péninsule du Labrador-Nouveau-Québec en adoptant des techniques simples et éprouvées par les Inuit et les coureurs de bois depuis le XVIIe siècle.

L'équipe franco-québécoise transmettra des reportages dans des journaux et produira un film pour Antenne 2 pendant l'expédition, à l'issue de laquelle un

livre racontera les péripéties du voyage.

### L'équipe

L'équipe est composée de Michel Denis, 38 ans, de l'Estrie, qui possède un attelage de chiens depuis 10 ans; Jacques Duhoux, 45 ans, de la Haute-Gatineau, qui possède un attelage et pratique la randonnée-traineau depuis sept ans; Alain Rastouin, 32 ans, de Paris, cinéaste, qui a entre autres réalisé une expédition de quatre mois, en 1982, de Sept-Iles à la baie d'Ungava; et Nicolas Vanier, 21 ans, également de Paris, qui a participé à une expédition en Laponie, en 1980, et une autre de six semaines l'an dernier.

L'itinéraire comprend trois étapes de 25 jours chacune. D'abord, Schefferville-Nain (sur la mer du Labrador); ensuite Nain-embouchure rivière Koroo; puis

Lire page A-2, CHIENS



Trois des quatre membres de l'équipe, entourés de quelques-uns des 20 chiens qui tireront les deux traîneaux. De gauche à droite: Nicolas Vanier, Jacques Duhoux et Michel Denis.

Dans le cadre de la SEMAINE NATIONALE DU JOURNAL EN EDUCATION PARTICIPEZ AU CONCOURS JEU-QUESTIONNAIRE LE SOLEIL LE 24 FEVRIER DANS "CRAYONS DE SOLEIL"

Lisez tout sur l'actualité du 13 au 18 février



**DEMAIN** (Suite de la première page)

der soviétique avec les deux hommes.

L'entrevue que le nouveau chef du PC soviétique aura avec M. Bush constituera le premier contact soviéto-américain à ce niveau depuis 15 mois.

Venu assister en novembre 1982 aux funérailles de Leonid Brejnev, M. Bush avait alors été reçu par M. Andropov. Entre-temps, aucune personnalité américaine de ce rang ne s'était rendue en Union soviétique.

**Message américain**

Arrivé hier soir à Moscou pour un séjour de 24 heures, M. Bush a d'emblée exprimé "le désir des Etats-Unis de continuer à oeuvrer pour des relations positives entre les deux pays".

**LA QUOTIDIENNE**

(tirage de lundi)

3-9-4

7-9-1-0

Informations: 643-8990

**le mot du jour****Le vedettariat**

Peu importe le nombre de vedettes, l'expression "en vedette" est toujours au singulier, parce qu'il s'agit d'une autre locution qui signifie, dans ce cas, en évidence, en valeur...

Pierre BELLEAU

**LE SOLEIL**

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30

Samеди: 8h30 à 13h00

LES ANNONCES CLASSEES

647-3311 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

REDACTION

647-3394 du lundi au vendredi de 8h à 19h30

647-3233 à partir de 19h30 et en fin de semaine

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitee. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.

"Nous croyons qu'il existe d'importantes possibilités d'aider à restaurer la paix dans les régions déchirées par les conflits, de parvenir à une réduction substantielle des armements nucléaires et d'intensifier les contacts et la coopération entre nos peuples", a ajouté M. Bush.

Le gouvernement américain, plus tôt dans la journée, avait réagi de façon assez favorable au premier discours du nouveau secrétaire général du PCUS.

"Les Etats-Unis se félicitent que M. Tchernenko se soit prononcé en faveur du règlement des désaccords internationaux par la voie de la négociation", a déclaré le département d'Etat dans un communiqué remis aux journalistes.

M. Tchernenko, devant le plenum du Comité central du PCUS, avait souhaité dans la matinée une meilleure compréhension entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

"Le gouvernement américain partage ces mêmes objectifs mais il faut transformer les paroles en actes afin de parvenir à des rapports américano-soviétiques plus constructifs" a ajouté le département d'Etat.

On s'attend, dans les milieux américains, à ce que le nouveau leader soviétique agisse très prudemment sur les questions internationales et appuie ses actions sur des décisions collectives. On croit par contre qu'il pourra être enclin à une politique de détente, ayant été parmi les proches collaborateurs de M. Leonid Brejnev.

**CHIENS**

(Suite de la première page)

la traversée de la chaîne Torn-gatt d'est en ouest jusqu'à Port-Nouveau-Québec (un village inuit baptisé Kangisqalujjaq).

Le quatuor pense arriver à Port-Nouveau-Québec entre le 10 et le 15 mai.

Les quatre aventuriers racontaient en conférence de presse, hier, que ce qu'ils craignent, c'est bien sûr le froid, le vent, la neige épaisse à certains endroits, les montagnes (dernière étape), mais "surtout la longueur des journées".

L'expédition coûte environ \$25,000 en frais de toutes sortes, dont une partie a été subventionnée par le gouvernement québécois.

**Effet de surprise voulu par la police**par Michel TRUCHON  
envoyé spécial du Soleil

SHERBROOKE — Selon un sergent de la gendarmerie de Sherbrooke, la police voulait profiter d'un effet de surprise, lors du raid du 23 décembre, au motel Le Chatillon à Rock Forest.

Le sergent Roger Cloutier a raconté, hier, au coroner Denys Dionne que sept policiers en uniforme, trois enquêteurs de Sherbrooke et deux membres de la police de Rock Forest, avaient participé à l'opération dont le but était de capturer deux suspects dans une affaire de vol à main armée commis la veille dans un centre commercial et où un garde de la Brink's avait été abattu.

D'après l'officier, les détectives Michel Salvail, André Castonguay et Roger Dion ont expliqué l'opération aux agents, une demi-heure environ avant l'intervention.

Les policiers se sont rendus sur un terrain de stationnement d'un centre commercial non loin du motel et des détectives sont allés en avant-garde pour explorer les lieux. A leur retour, le détective Salvail a fait un dessin

sur la neige pour décrire le motel et il a précisé que "les lits sont à gauche".

Trois agents munis de vestes pare-balles sont entrés avec les enquêteurs Salvail, Castonguay et Dion. Les autres se sont déployés à l'extérieur.

Le sergent Cloutier précise qu'il a entendu deux rafales à quelques secondes d'intervalle, mais pas de coup de feu isolé ni avant, ni après.

Avant le raid, il avait pris la précaution de demander que des ambulances soient sur le quai. C'est lui qui, à 6h58, a appelé une première ambulance qui est venue chercher Serge Beaudoin. Une deuxième ambulance était demandée à 7h05 pour Jean-Paul Beaumont et devait quitter le motel à 7h24.

**Véhicules volés**

De son côté, le sergent-détective Camille Vachon, supérieur des enquêteurs Salvail, Castonguay et Dion, a dit que l'opération avait trouvé sa source au cours de la nuit quand, à 4h30 et à 5h15, on avait retrouvé deux voitures volées à Sainte-Foy. Une vérification dans les motels voisins de l'endroit où le

deuxième véhicule avait été repéré et dans lequel on avait retrouvé des armes devait mener à deux individus de Québec dont la description pouvait correspondre à celle des suspects du vol de la veille.

Ce sont les détectives Salvail, Castonguay et Dion qui ont pris la décision d'investir le motel, raconte le sergent Vachon. Etant donné la nature des informations et la gravité du crime chez Pascal, ils se préparent en conséquence en se munissant de vestes pare-balles et d'une mitrailleuse de service. Depuis deux semaines, le détective Roger Dion portait un automatique .45 à la place de son .38 de service. C'était le détective Castonguay qui avait emporté l'UZI.

La Sûreté de Québec avait-elle été avertie de l'intervention? Le sergent Vachon pense que non. "On voulait faire l'opération au motel avant...", dit-il.

**Voisins effrayés**

Les policiers participant au raid n'ont pas été avertis s'il y avait des occupants dans les autres chambres. Des balles ont traversé le mur du motel occupé par Beaudoin et Beaumont, se

frayant un chemin au-dessus du lit où dormait un couple d'Albertains, M. Edward Redden, âgé de 37 ans, raconte qu'il a été éveillé par du brouhaha dans le corridor et qu'il croyait qu'il y avait une bagarre.

Une ou deux minutes plus tard, il entend comme un bruit de mitrailleuse ou de marteau-piqueur, a connaissance que des projectiles frappent le mur à sa tête, pousse sa femme en bas du lit et se jette lui aussi sur le plancher.

"Une balle est passée un pouce et demi au-dessus de ma tête qui reposait sur l'oreiller. J'avais des débris de plâtre dans les cheveux. Une autre m'a effleuré à un genou, je l'ai sentie passer, mais je n'ai pas été touché", dit M. Redden qui a été très effrayé.

Lui aussi a seulement entendu une rafale, pas de coup de feu isolé. C'est après la fusillade qu'il a entendu des cris, le mot "police" et l'ordre d'ouvrir la porte.

Peu après, sa femme retrouve une balle sur le plancher et l'homme remet le projectile à un policier. Celui-ci lui offre alors de le garder en souvenir. "J'ai dit: Non, merci!"

**MOTEL** (Suite de la première page)

Beaudoin avait notamment succombé à une laceration du poumon droit et du coeur. Les blessures ont également causé une hémorragie au thorax, ainsi qu'un choc hémorragique fatal. Serge Beaudoin a de plus été atteint de deux autres balles aux épaules, de deux aux cuisses, d'une à la clavicule, d'une à la main droite et d'une dernière au menton. Aucun projectile n'a été retrouvé lors de l'examen du corps.

Le compagnon de chambre de Serge Beaudoin, Jean-Paul Beaumont, a raconté au coroner Denys Dionne qu'il avait été éveillé par les coups de feu et la

blessure subie à une joue. "J'ai entrevu Serge en mouvement. En même temps, je me suis jeté à terre et Serge est tombé entre les deux lits...", dit-il, précisant qu'il n'avait entendu aucune parole avant les coups de feu.

Beaumont a ajouté qu'il avait essayé d'appeler la police, mais que le combiné avait été fracassé par une balle.

Le témoin a précisé qu'il était allé ouvrir la porte après que les gens dans le corridor lui eurent ordonné de le faire, sans quoi ils défonceaient. Pour ce faire, il précise qu'il a retiré la chaîne de sécurité.

C'est ici qu'intervient une contradiction dans les témoignages entendus hier, les techniciens en identité judiciaire ayant pour leur part soutenu que cette chaîne était arrachée de l'ancrage sur le cadre de porte et qu'elle pendait derrière. Examinée par l'expert en balistique, elle devait montrer une brisure du côté du mécanisme de retenue.

Jean-Paul Beaumont a aussi dit qu'il était arrivé à Sherbrooke le 21 décembre, en autobus, après que son camion fut tombé en panne sur l'autoroute 20. Il est allé rejoindre Serge Beau-

doin, ils ont travaillé toute la nuit à l'édifice de Bell Canada, ils se sont enregistrés au motel Le Chatillon à Rock Forest le matin du 22.

C'est Beaumont qui s'est chargé des formalités. Comme il ne pouvait lire le numéro de plaque de la voiture de Beaudoin, il a demandé à la réceptionniste s'il pouvait inscrire le numéro de sa camionnette. Nouvelle soirée de travail, se poursuivant tard dans la nuit et retour au motel aux petites heures le 23 décembre. C'est alors qu'ils étaient profondément endormis que devait se dérouler l'intervention policière.

**«POUR VOTRE REÉR, ALLEZ VOIR LES NO 1»**

Parole de Camille.

**NOUS RECEVONS PLUS DE FONDS EN DÉPÔTS REÉR QUE TOUTE AUTRE BANQUE.**

Pourquoi les Canadiens placent-ils plus de fonds en dépôts REÉR à la Banque de Commerce qu'à toute autre banque? Parce que nous avons un personnel expérimenté et des régimes d'épargne-retraite avantageux.

Nous vous offrons deux sortes de régime, tous deux avec des taux avantageux et sans frais\*. Alors, aujourd'hui, venez voir les NO 1.

Date limite: le 29 février.

Le dépôt REÉR

**7 1/4%**

Intérêt capitalisé et versé semestriellement.

DÉPÔT MINIMUM: 50 \$  
LES FONDS DOIVENT DEMEURER EN DÉPÔT PENDANT UN MOIS CIVIL COMPLET POUR PORTER INTÉRÊT DURANT CE MOIS.



Le REÉR à taux garanti

**10 1/4%**

Intérêt capitalisé et versé annuellement. Les fonds ne peuvent être retirés avant l'échéance.

DÉPÔT MINIMUM: 500 \$  
DURÉE MINIMUM: 3 ANS

**LA BANQUE DE COMMERCE, ÇA PORTE FRUIT!**

**BANQUE DE COMMERCE**  
CANADIENNE IMPÉRIALE

**Un ami vous attend chez Innovations en Informatique.**

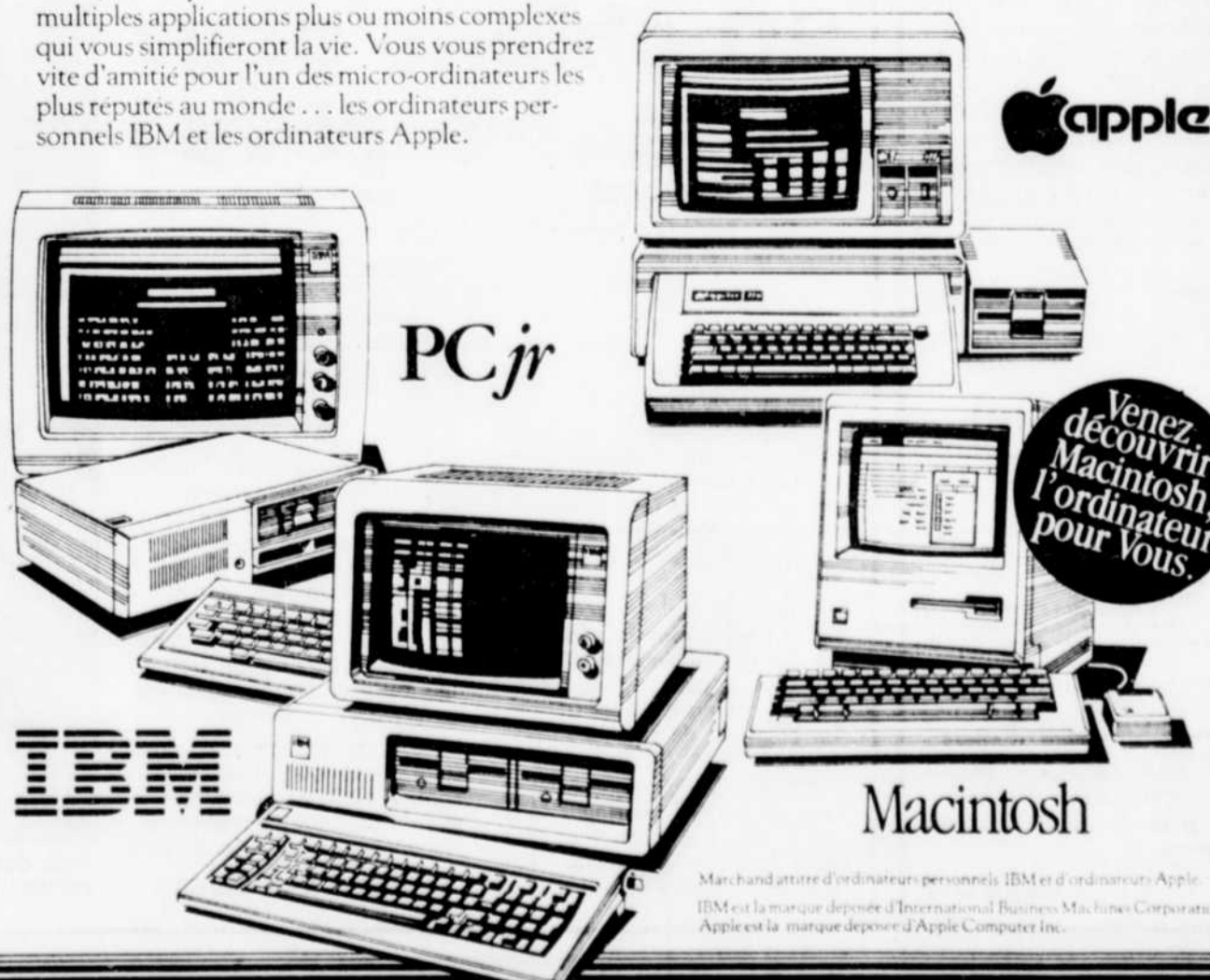
Si vous ne savez plus sur quel micro-ordinateur jeter votre dévolu, passez vite chez Innovations en Informatique.

Grâce à nous, des milliers de gens comme vous se sont pris d'amitié pour l'informatique. Vous désirez vous familiariser avec un micro-ordinateur et apprendre à en tirer tout le parti possible? Notre personnel hautement qualifié vous attend au magasin de la Baie, aux Galeries de la Capitale.

Nous vous aiderons à amadouer votre ordinateur, du simple mode de fonctionnement aux multiples applications plus ou moins complexes qui vous simplifieront la vie. Vous vous prendrez vite d'amitié pour l'un des micro-ordinateurs les plus réputés au monde... les ordinateurs personnels IBM et les ordinateurs Apple.

Nous vous aiderons aussi à choisir les logiciels qui feront votre affaire, qu'il s'agisse de traitement de texte, de comptabilité, de planification financière, de gestion d'information ou de classement électronique.

Si vous ne savez plus à quel micro-ordinateur vous vouer, faites confiance aux experts d'Innovations en Informatique. Venez vite rencontrer votre nouvel ami l'ordinateur au magasin de la Baie, aux Galeries de la Capitale.



IBM

PC jr

Macintosh

Marchand agréé d'ordinateurs personnels IBM et d'ordinateurs Apple.  
IBM est la marque déposée d'International Business Machines Corporation.  
Apple est la marque déposée d'Apple Computer Inc.

**innovations en**  
**informatique**

Computer Innovations Corporation

• la Baie, Galeries de la Capitale 628-1844

la Baie

# LE MONDE

## L'armée libanaise "oublie" Beyrouth-Ouest

(D'après AFP) — L'armée libanaise n'a aucune intention de reprendre par la force Beyrouth-Ouest, tombée sous le contrôle des milices chiites du mouvement "Amal", indiquait-on hier de source militaire libanaise.

De même source, on précise qu'une telle intervention entraînerait "un bain de sang" et un grand nombre de destructions et l'armée libanaise a pour tâche de défendre la population et d'assurer la sécurité.

"La situation est aujourd'hui radicalement différente de celle qui prévalait en septembre lorsque l'armée avait repris le contrôle du secteur ouest de la capitale à la suite d'une offensive militaire", souligne-t-on de même source.

"A l'époque, il s'agissait de miliciens échappant à tout contrôle alors que cette fois, le mouvement "Amal" a appelé à la mobilisation de toutes ses troupes", a-t-on affirmé.

Des échanges de tirs d'armes automatiques ont eu lieu hier sur la ligne de démarcation de Beyrouth, mais un point de passage a cependant pu être ouvert pendant plusieurs heures, entre les quartiers ouest et est de la capitale.

Une semaine après l'occupation de Beyrouth-Ouest par des miliciens chiites du mouvement "Amal", la situation politique demeure bloquée, notamment en raison de l'accord libano-israélien du 17 mai 1983 qui demeure le principal point de désaccord entre le président Amine Gemayel et l'opposition.

Toutefois, le président Gemayel, dans une interview diffusée hier par la chaîne de télévision française "Antenne-2" et recueillie dimanche matin à son palais de Baabda, a déclaré: "Nous sommes aujourd'hui sur le point

d'aboutir à une solution qui pourrait aussi revoir tout le problème dans son ensemble et aboutir à une formule qui puisse sauver tout le Liban".

Quelques accrochages assez violents ont éclaté dans la banlieue sud, autour du quartier chiite du Chiah. Selon une source militaire libanaise, 34 soldats ont été tués et 301 blessés dans cette région depuis le début des combats, le 2 février.

### Joumbblatt

M. Walid Joumbblatt, chef du Parti socialiste progressiste libanais et de la communauté druze, a quant à lui

rejeté les propositions de réformes faites par le président Amine Gemayel.

Sans faire de la démission du président Gemayel une affaire personnelle, M. Joumbblatt affirme que le président libanais doit être jugé pour les crimes qu'il a commis envers le peuple libanais.

Selon le dirigeant druze, M. Gemayel a repris à son compte les propositions que lui et le mouvement chiite "Amal" avaient avancées à Genève, en novembre, lors de la première phase de la conférence de réconciliation nationale.

"Il est en train de voler nos idées comme il est en train de voler le pays, ni plus ni moins", a-t-il dit, ajoutant: "Il est trop tard. Ce n'est pas en avançant des propositions que l'on peut oublier les massacres de Beyrouth et de la montagne".



UPI  
Un soldat français, posté près d'un panneau de signalisation criblé de balles, à la ligne de démarcation entre les secteurs est et ouest de Beyrouth, surveille attentivement les mouvements des différentes factions.



### ÉMILIE ROCHETTE

Les spécialistes du tapis à Québec  
555, de la Couronne 529-4164  
AU PIED DE LA CÔTE D'ABRAHAM

### ON NE VOUS FAIT PAS MARCHER

DURANT LES 28 JOURS ROCHETTE

Jusqu'à la fin février, Rochette tient sa gigantesque vente des 28 jours Rochette. Des soldes inimaginables, mais bien réels sont affichés sur tout l'inventaire. Les carpettes Dhurries, si populaires à New York, Paris et Los Angeles par leur chic style «dernier cri» sont réduites de 20%. Hâtez-vous, les soldes des 28 jours Rochette sont vraiment imbattables.



## SUPER SOIRÉE DE DANSE BIG BAND

Venez danser avec

*Le Grand Orchestre de Roland Martel*

**VENEZ DANSER ET VOUS AMUSER!**

Salle de bal du Hilton Québec, le samedi 18 février à 20h30

DE NOMBREUX PRIX DE PRÉSENCE DU PLAISIR POUR TOUS

Une présentation de:



Billets disponibles à la réception du Hilton International Québec, au restaurant Jac & Gill de Plaza Laval et à la réception de CTF-FM, au coût de 6,50\$.



### Soie printanière dans une allure inédite

Adrianna Papell a signé cette robe, d'une coupe rafraîchissante par la simplicité des lignes. Créée pour Brodtkin Industries, sa soie à motifs inspirés du règne animal est fluide et comme animée d'une vie propre. Une robe pour toute occasion, boutonnée aux épaules et soulignée d'un élastique à la taille. Rouge et noir ou bleu électrique et noir, en tailles 4 à 14. 185.00 ch.

Rayon 441

### PLACE À LA SPLENDEUR DU JAPON!

Eaton vous propose une aventure au Japon. Une invitation à découvrir les charmes inouis de cette contrée lointaine jusqu'au 25 février...



par Adrianna Papell  
... à suivre  
à la boutique Signature



### EATON

VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ À JUSTES PRIX

STE-FOY  
Place Ste-Foy  
653-9331

QUEBEC  
Galeries de la Capitale  
627-5811

LEVIS  
Galeries Chagnon  
833-7744

# LE MONDE

## Le président de Panama se retire

PANAMA (d'après AFP et UPI) — Le président panaméen Ricardo de la Espriella a renoncé hier de façon inattendue à sa charge et a été remplacé par le vice-président Jorge Illueca, qui est président de la 38e Assemblée générale des Nations-Unies, a déclaré qu'il ne renoncera pas à cette fonction.

On ignorait encore hier soir les raisons de la démission de M. de la Espriella, annoncée par le secrétaire de la Cour suprême, mais, selon son successeur, elles ont un caractère "personnel". Cette démission intervient moins de trois mois avant les élections générales prévues pour le 25 mai.

M. de la Espriella était arrivé au pouvoir le 30 juillet 1982, après la démission, "pour raisons de santé", du président Aristides Royo. M. Illueca, qui est président de la 38e Assemblée générale des Nations-Unies, a déclaré qu'il ne renoncera pas à cette fonction.

Dans les milieux diplomatiques, on faisait état hier de rumeurs de problèmes qui auraient surgi entre le président de la Espriella et le chef de la Garde nationale (armée), le général Ruben Dario Peredez, qui, à l'inverse du chef d'Etat démissionnaire est

candidate aux élections de mai.

La démission a été annoncée quelques heures seulement avant l'arrivée à Panama d'un autre candidat présidentiel, M. Nicolas Ardito Barleta, qui était depuis cinq ans vice-président de la Banque Mondiale pour l'Amérique latine.

M. Ardito est le candidat du Parti révolutionnaire démocratique (PRD, officiel) pour les présidentielles. Le PRD est une coalition de cinq formations politiques reconnues.

Le Panama occupe une situation stratégique sur la zone la plus étroite de l'Amérique centrale. Situé entre la Costa Rica et la Colombie, ce pays a une superficie de 77.000 km carrés et possède 1.246 km de côte sur l'Atlantique et 1.634 km sur le Pacifique.

Avec à peine 2 millions d'habitants, le Panama possède la septième flotte du monde grâce à l'octroi de pavillons de comp-



De la ESPRIELLA UPI



Jorge ILLUECA UPI

l'infanterie, trois pour la marine et deux pour l'aviation.

### AUJOURD'HUI

HODGSON, G. 631, Champlain Québec

### FAIT LA MANCHETTE et gagne 30\$

PROVINCE DE QUEBEC Municipalité de Saint-Jean Ile d'Orléans Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

EST par les présentes donné par le soussigné, Pauline Chabot de la susdite municipalité, QUE- La Corporation Municipale de Saint-Jean Ile d'Orléans a adopté un projet de règlement portant le no. 60 des règlements de la Municipalité.

DECRETANT LA REMUNERATION DES ELUS MUNICIPAUX

Le Maire recevra une rémunération de \$2.430.00 par année. Les Conseillers une rémunération de \$810.00 pour chacun d'eux. Ce règlement abroge et remplace le règlement no. 53 adopté le 2e jour de novembre 1980.

Ce règlement sera adopté à l'Assemblée régulière du 5 mars 1984.

Donné à Saint-Jean Ile d'Orléans ce sixième jour de Février mil neuf cent quatre-vingt-quatre

Pauline Chabot Secrétaire-Trésorier

## Soldat haïtien inculpé de piraterie à New York

NEW YORK (APF) — Un tribunal new-yorkais a inculpé hier de piraterie aérienne le soldat haïtien qui, sous la menace d'une mitraillette, avait exigé samedi d'être emmené aux Etats-Unis à bord d'un avion de la compagnie "American Airlines" assurant la ligne Port-au-Prince—New York.

Le juge a fixé à \$500.000 la caution pour le pirate de l'air, Jean-Philippe Windsor, et décidé de tenir une nouvelle audience le 22 février.

Jean-Philippe Windsor avait exigé d'être conduit à New York pour demander l'asile politique aux Etats-Unis. Il avait remis son arme au

commandant de bord près d'une heure après le décollage de l'appareil, transportant 152 personnes, a indiqué un porte-parole de l'administration américaine de l'aviation civile.

Un avocat désigné d'office pour défendre le soldat a déclaré que son client "se sentait opprimé en Haïti", en soulignant que son salaire était l'équivalent de \$30 par mois après 13 ans de service dans l'armée. Selon l'avocat, l'inculpé est marié et père de 4 enfants.

## Le CTC proteste

Le Congrès du travail du Canada a protesté, dans un télégramme adressé au président Alvaro Magana du Salvador, contre la détention sans procès et le traitement inhumain, depuis le 19 janvier, de plusieurs syndicalistes salvadoriens. La centrale syndicale a aussi demandé au ministre canadien des Affaires extérieures de saisir l'Organisation internationale du travail, à Genève, de la situation.

## avis de demande d'un permis d'alcool

Regie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assemblé et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à : La Régie des permis d'alcool du Québec, 125, rue D'haies, Québec, QC G1K 4C5.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
RAYNALD JOBIN INC 560 boul Bastien Neuchâtel	Epicerie	550 boul Bastien Neuchâtel
MALOUIN MICHEL R 11, rue du Sauff au Motel Place Royale Québec	Restaurant terrasse	17, Sauffau-Motel Place Royale Québec
BOUQUINERIE CAFE "LE MILLE- FEUILLE INC 1996, chemin St-Louis Sillery	Augmentation de capacité du Restaurant permis existant	1996, chemin St-Louis Sillery
AU PETIT VERDOT INC 2806, chemin St-Louis Québec	Bar	8, Cul de Sac Québec
RESTAURANT-BAR LE GRAND VOILIER INC 61, rue St-Jules Beauport	Restaurant Bar terrasse	329, rue St-Paul Québec
1984-1357 QUEBEC INC 560 boul Bastien Québec	Epicerie	1047, boul du Jardin Charlesbourg
LES RESTAURANTS K A M INC 1927, av Royale St-Ferreol-les-Neiges	Permis additionnel de Restaurant	1927, av Royale St-Ferreol-les-Neiges

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec



## LA VILLE DE québec

### AVIS PUBLIC GARE INTERMODALE - TUNNEL ROUTIER SOUS LE FAISCEAU FERROVIAIRE - PHASE II PROLONGATION DE DELAI

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que la date fixée pour l'ouverture des soumissions: "GARE INTERMODALE - TUNNEL ROUTIER SOUS LE FAISCEAU FERROVIAIRE - PHASE II" qui devait avoir lieu au bureau du Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, le vendredi 17 février 1984, à 15 heures (heure locale) a été reportée au VENDREDI 24 FEVRIER 1984, à 15 heures (heure locale).

Nous rappelons que les soumissionnaires peuvent se procurer les documents complets en s'adressant au bureau de: Les Consultants BPR 3333, boul. Hamel QUEBEC, (Qué.) G1P 2J7

Les soumissionnaires peuvent obtenir des informations en s'adressant à M. Jacques-A. Bédard, ing., au numéro de téléphone (418) 871-8151.

LE GREFFIER DE LA VILLE, ANTOINE CARRIER, AVOCAT

## Travaux publics Public Works Canada Canada

### APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETEES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après adressées à l'Administrateur finance et administration, Travaux Publics-Canada, 901, Cap Diamant, chambre 266, 2e étage Gare Maritime Champlain, Anse au Foulon, QUEBEC, P.Q. G1K 4K1 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus (Téléphone 694-3142).

### SERVICES

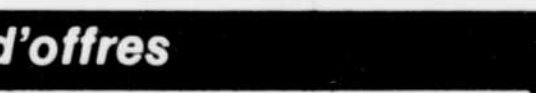
Appel d'offres 840-033P — POUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES — Entretien intérieur et extérieur (été seulement) — Effectif le 1er avril 1984 — au bureau de poste, 11,715, 1ère Avenue, ST-GEORGES, Comté de Beauce, (Québec).

On peut aussi consulter le devis au bureau de poste de St-Georges, (Québec).

Date limite: le mercredi 7 MARS 1984  
Dépôt: aucun

### INSTRUCTIONS

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.



## appel d'offres

### Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

### Service des achats du gouvernement

Projet	Description	Livraison
4097	1 400 morceaux de sapin de douglas ou pruche de 100 cm de diamètre sous pression	Banc Sablon (Cote-Nord)
4099	gobelets et serviettes de papier, papier de toilette et mouchoirs de papier	Différents endroits
4102	approvisionnement en fromage	Montréal et Québec

Clôture des soumissions: 28 février 1984 à 15 h

4100 impression de 50 bulletins hebdomadaires du C.V.M.Q. format B' x 11

Clôture de la soumission: 29 février 1984 à 15 h

4103 produits congelés (poisson, poulet et patates frites)

Clôture de la soumission: 1er mars 1984 à 15 h

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant: Service des achats du gouvernement Bureau des appels d'offres 150, boulevard St-Cyrille est, 7e étage, Québec (Québec) G1R 5K4 Tel: (418) 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général des achats Gaston Quimet

### Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement

Projet no: 606-303-12 — Installation de barrières automatiques et de guérites sur divers stationnements, région de Montréal, Montréal, QC.

Les travaux portent sur de l'architecture et de l'électricité. Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification pro-

fessionnelle des entrepreneurs de construction, lorsque requise, qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 14 février 1984 par remise d'un montant de 20 \$ non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, 475, rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9 Tel: (418) 643-6622

Les plans et devis sont également disponibles pour consultation, au 190 est, boul. Crémazie, 1er étage, Montréal, d où ils pourront être commandés. Les documents seront alors expédiés à l'acheteur à partir du bureau de vente de Québec.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement, au montant de 23 000 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances, au montant de 11 500 \$.

Date et heure limite de réception des soumissions: mercredi le 14 mars 1984 à 15 heures

Jean-Yves Gagnon Sous-ministre.

Projet no: 401-20-10 — Réaménagement des locaux de la Sureté du Québec — Palais de Justice, 800, boul. Bois-Franc, Arthabaska, Cte Arthabaska, QC.

Les travaux portent sur de l'architecture, de la mécanique et de l'électricité.

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, lorsque requise, qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 14 février 1984 par remise d'un montant de 10 \$ non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, 475, rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9 Tel: (418) 643-6622

Les plans et devis sont également disponibles pour consultation, au 190 est, boul. Crémazie, 1er étage, Montréal, d où ils pourront être commandés. Les documents seront alors expédiés à l'acheteur à partir du bureau de vente de Québec.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, à l'Association de la Construction de Montréal, ainsi qu'à l'Association de la Construction de l'Est.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement, au montant de 20 000 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances, au montant de 10 000 \$.

Date et heure limite de réception des soumissions: mercredi le 7 mars 1984 à 15 heures

Jean-Yves Gagnon Sous-ministre.

message important aux commerçants

# La mode Printemps-Été

Le mardi 6 mars LE SOLEIL publiera un cahier spécial

Les beaux jours reviennent! À vous de profiter de toute la folie printanière pour rendre votre commerce plus... florissant. Mode, bijoux, coiffure, esthétique, etc., faites connaître vos services par une annonce dans ce cahier spécial.

Pour tout renseignement concernant La mode Printemps-Été, contactez votre représentant ou M. André Dumont, adjoint au gérant de la publicité aux détaillants, à 647-3435.

Date limite pour réservations d'espaces: le lundi 27 février 1984.

## Vive Le Soleil!





# DÉCÈS ET AVIS DIVERS

remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

## 705 AVIS DE DÉCÈS

**ANCTIL, Jean-Aimé BERNIER, Agnes BISSONNETTE, Malcolm CHABOT, Adrien CLAVET, Jean-Paul COTE, Gilles DESHARNAIS, Florida DESPRES, Roméo L. GAGNON, Rachel GUILLOT, Justinien HAMEL, Claire LEVESQUE, Alphonse MAYRAND, Emérentienne PAYNE, Annie POULIN, Michel**

**ANCTIL (Jean-Aimé)** — A Montréal, le 12 février 1984, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Jean-Aimé Anctil, époux de Mme Gilberte Lemieux. Les funérailles auront lieu le mercredi 15 février à l'église St-Germain-d'Outremont à 14h30. Il sera exposé au salon Alfred Dallaire 1111 Laurier Outremont.

M. Anctil laisse dans le deuil ses enfants Mme Renée Maheux, Mme Jacqueline Plourde et M. André Anctil, ses 11 petits-enfants, ses arrières-petits-enfants, sa soeur Gabrielle Amyot, ses beaux-frères et belles-sœurs Mme Fernande Lavoie, Mme Simone Howards, Mme Audrey Lemieux, Dr et Mme Gérard Lemieux, Dr et Mme Jean Lemieux, M. et Mme Jacques Lemieux, Mme Jean-Paul Fortin, M. et Mme Yvon Lantôt, Mlle Julie Lemieux, Soeur Georgette Lemieux. M. Anctil est un gradué de la faculté des sciences de l'université Laval, il a enseigné les mathématiques à la faculté d'agriculture de l'université Laval à Ste-Anne-de-la-Pocatière. Il fut le premier directeur du département de mathématiques du Collège militaire royal de St-Jean lors de la fondation de celui-ci en 1952. Il termina sa carrière comme doyen des sciences au même collège.

**BERNIER (Agnes Spnard)** — A Ville de Laval, le 12 février 1984, à l'âge de 85 ans, est décédée dame Agnes Spnard, épouse de M. Pierre Bernier. Elle demeurait à Ville de Laval, et autrefois de Rivière Trois-Pistoles. Les funérailles auront lieu le mercredi 15 février à 10h30. Départ de la résidence funéraire Roger Rioux Inc. 195 Notre-Dame ouest Trois-Pistoles à 10h10 pour l'église de Rivière Trois-Pistoles, et de là au cimetière de Trois-Pistoles.

**BISSONNETTE (Mme Malcolm)** — A l'hôpital St-Joseph de La Tuque, le 7 février 1984, est décédée à l'âge de 69 ans 7 mois, Mme Malcolm Bissonnette, née Iris O'Farrell, résidant au 511, rue Bostonnais, La Tuque. Les funérailles ont eu lieu le vendredi 10 février, en l'église St-Zéphirin, à 10h. La défunte a été exposée au salon funéraire Perreault et Fils Inc., 602 rue Commerciale, La Tuque. L'inhumation a eu lieu au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, sa fille Linda mariée à Roger Gaudreault de La Tuque, ses petits-enfants, Danny, Eric, Gary, Nancy et Dave, ses sœurs, M. et Mme Rodolphe Mercier (Dorothy), M. et Mme Bernard Rochette (Marguerite), Mme Yvon Côté (Edna), Mlle Charlotte O'Farrell, tous de La Tuque, son frère, M. et Mme Harold O'Farrell (Ruth Delisle) de La Tuque, ses beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Roland Corveau de St-Charles de Bellechasse, Mlle Phyllis Bissonnette de Ste-Malachie, ainsi que plusieurs tantes, neveux, nièces, cousins et cousines.

**CHABOT (Adrien)** — A l'Hôtel Dieu de Lévis, le 12 février 1984, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Adrien Chabot, époux de dame Jeannette Henri. Il demeurait à St-Lazare, comté de Bellechasse. Les funérailles auront lieu le jeudi 16 février, à 15h. Départ du salon funéraire Roy & Rouleau Inc. St-Lazare à 13h45 pour l'église de St-Lazare et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, M. et Mme Jean-Marie Chabot (Marthe), M. et Mme Réjean Godbout (Lorraine Chabot), M. et Mme Germain Chabot (Micheline), M. et Mme René Chabot (André), M. et Mme Clément Chabot (Géatane), M. et Mme Bernard Chabot (Suzanne), M. et Mme Yvan Chabot (Francine), M. et Mme André Gagnon (Gisèle Chabot), M. Raymond Chabot, M. et Mme Christian Chabot (Lucie), M. et Mme Gaston Brûlotte (Jacqueline Chabot), M. Etienne Chabot, plusieurs petits-enfants, frères et sœurs,

beaux-frères et belles-sœurs, cousins et cousines, neveux et nièces.

**CLAVET (Jean-Paul)** — A Ste-Foy, le 12 février 1984, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Jean-Paul Clavet, époux de dame Jacqueline Bouchard. Il demeurait à Ste-Foy. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 975 Marguerite-Bourgeois

lundi de 14h à 17h et de 19h à 22h, mardi de midi à 13h45. Le service religieux sera célébré le mardi 14 février à 14h en l'église St-Thomas-d'Aquin et de là au crématorium

Lépine-Cloutier Ltée Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles Michel (Monique Mimeault) de Montréal, Guy (Mirreille Robert) de Sherbrooke, Jean (Christiane Breyer) de France, Christiane (Bernard Boulé) de St-Antoine-de-Tilly, Jocelyne (Jean Métivier) de Ste-Foy, son frère, ses sœurs, ses beaux-frères et belles-sœurs Jacques (Gaby Zicat), Madeleine (Gilles Barbeau), Thérèse (Jean-Marie Gauvin), Jeannine (Léopold Gobeil), M. et Mme Yvon Bouchard, M. Roméo Bouchard, M. et Mme Gérard Payer (Jeanne), M. et Mme Yvan Coiteau (Georgette), M. et Mme Josaphat Couturier (Lucette), ainsi que ses petits-enfants, neveux, nièces, cousins et cousines. Pour renseignements: 529-3371.

**COTE (Gilles)** — A St-Agapit, comté de Lotbinière, le 12 février 1984, à l'âge de 42 ans et 8 mois, est décédé M. Gilles Côté, assureur-vie, époux de dame Carmelle Vachon, demeurant au 1098 rue Baron, St-Agapit. Les funérailles auront lieu le mercredi 15 février, à 10h. Départ de Beaudoin Ferland Dupuis Ltée 1114 rue Principale St-Agapit à 9h50 pour l'église St-Agapit et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants Sylvie, Chantal, Simon, sa mère, Mme Aldège Côté, ses frères et sœurs M. Alphonse Dubois (feu Louise-Anne Côté), M. et Mme Alphonse Côté, Mme Gisèle Côté-Bédard, M. et Mme Armand Côté (Germaine Côté), M. Laurent Demers (feu Thérèse Côté), M. et Mme Lionel Beaudoin (Jeanine Côté), M. et Mme Raymond Côté, M. et Mme Jean-Yves Côté, M. et Mme Gérard Côté (Denise Côté), M. et Mme Marcel Dumont (Georgette Côté), M. et Mme Marc-André Côté, M. et Mme Evariste Méthot (France Côté), M. et Mme Jean Rousseau (Rose-Anne Côté), M. et Mme Robert Demers (Lisette Côté), sa belle-mère Mme Henry Vachon, ses beaux-frères et belles-sœurs M. et Mme Vincent Lemay, M. et Mme Claude Robitaille, M. et Mme Edgar Vachon, M. et Mme Gaëtan Jolicoeur, M. et Mme Raynald Vachon, M. et Mme Ghislain Vachon, M. et Mme Yvan Vachon, ainsi que plusieurs neveux, nièces, oncles, tantes, cousins et cousines. Le salon sera ouvert de 14 à 17h, et de 19 à 22h. Le jour des funérailles à partir de 8h30. Pour renseignements: 888-4351.

**DESHARNAIS (Florida Paquet)** — A Québec, le 11 février 1984, à l'âge de 80 ans et 6 mois, est décédée dame Florida Paquet, ex-proprétaire du garage Desharnais & Fils Ltée et de Desharnais Service de Pneus Inc., épouse de feu Philibert Desharnais. Les funérailles auront lieu le mardi 14 février à 15h. Départ de la résidence funéraire de Sylvio Marceau Inc. 270 Marie-de-l'Incarnation à 14h45 pour l'église St-Joseph et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses fils et belles-filles Paul (Claudette Guay), Octave (Yolande Ouellet), Fernand (Charlote Poulain), ses petits-enfants M. et Mme André Forgues (Sylvie), M. et Mme Denis Desharnais (Monique Bélanger), Lyne, Daniel, Marc, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs M. et Mme Alphonse Desharnais (Jeanne), Mme Alphonse

Paquet (Alma), M. et Mme Georges Therrien (Louisanna), M. et Mme Albert Rousseau (Elène), M. et Mme Gaudias Desharnais, M. et Mme Eugène Faucher, Mme Alcide Desharnais, Mme Lucien Paquet, Mme Joseph Paquet, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le salon sera ouvert de 14h à 17h et de 19h à 22h. Pour renseignements: 522-5212.

**DESPRES (Roméo L.)** — A Ste-Foy, le 13 février 1984, à l'âge de 90 ans, est décédé M. Roméo L. Despres, ex-bijoutier, époux de feu dame Juliette Beaudoin. Il demeurait à Ste-Foy. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 1025 rte de l'Église Ste-Foy

mardi, de 14h à 17h, et de 19h à 22h, mercredi de 13h à 14h45. Le service religieux sera célébré le mercredi 15 février, à 15h, en l'église Ste-Geneviève, et de là au cimetière Notre-Dame de Foy. Il laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles, Gaston (Fleur-Ange Tanguy), Mme Albertine Rodrigue Despres, Lucile (Walter Eiger), Huguette (Jean-Paul Delisle), Jean (Thérèse Trudel), Pierre (Marguerite Trudel), Gilles (Yvette Fournier), ses petits-enfants Francine, Michel, Lise, René, et Jean-Pierre Despres, Nicole, Andrée et Sylvie Delisle, Claude, Lyne, Robert, Guy, Andrée, Richard, Marc, et Marie-France Despres, ainsi que plusieurs arrière-petits-enfants, neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

**GAGNON (Rachel)** — Au Centre Hospitalier Régional de Rimouski, est décédée Mademoiselle Rachel Gagnon, fille de feu le Notaire Emile Gagnon et de Dame Blanche Roy. Elle demeurait au 172 St-Cécile, Bic. Elle est exposée au salon Bissonnette et Frères Inc 25 St-Valérien Bic

Le service sera chanté le mercredi 15 février à 14h en l'église de Bic. Elle laisse dans le deuil outre son père, sa mère, M. et Mme Blanche Roy Gagnon, ses frères et sœurs, M. et Mme Paul Gagnon (Claire Rhéaume) de Montréal, Mlle Maria Gagnon, Bic, M. et Mme Claude-Henri Gagnon (Thérèse Hébert), Rimouski, Me Clovis Gagnon, Montréal, Lucien Gagnon, Bic, neveux et nièces, Me Bernard Gagnon (Louise Desrosiers), Rosette Gagnon (Me Normand Bélanger), Montréal, François et Marie-Claude Gagnon.

**GUILLOT (Justinien)** — A Québec, le 12 février 1984, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Gastien Guillot, époux de dame Thérèse Robert. Il demeurait à Québec. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 6450 Henri-Bourassa Charlesbourg

mardi de 14h à 17h et de 19h à 22h, mercredi de midi à 13h45. Le service religieux sera célébré le mercredi 15 février, à 14h en l'église St-Albert-le-Grand et de là au crématorium

Lépine-Cloutier Ltée Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles Lise (Yvon Larocque), Francine, Colette (Roméo Morin), Diane (Guy Sénéchal), ses petits-enfants Chantal et Eric Laroche, Michel, François et Frédéric Morin, Jean-Philippe et Simon Sénéchal, ses sœurs Marguerite (Aimé Dépatie), Simone Guillot, ses frères Raymond (Hélène Greaves), Armand (Clara Bourbeau), Marcel (Fernande Laroche), ses belles-sœurs Mme Blanche Robert-Verret, Mme Berthe Robert-Blais, Mlle Florence Robert, M. et Mme Paul-Emile Binet (Gabrielle Robert), Mme Hélène Bisson-Robert, Mme Rose Leclerc-Robert, une amie de la famille Mlle Christiane Jomphe, ainsi que ses neveux et nièces, cousins et cousines et plusieurs amis. Pour renseignements: 529-3371.

**HAMEL (Claire Hébert)** — Au Chul, le lundi 13 février 1984, à l'âge de 79 ans et 6 mois, est décédée dame Claire Hébert, épouse de M. Henri Hamel. Elle demeurait à 800 rue St-Joseph, St-Edouard, Comté Lotbinière. Les funérailles auront lieu le mercredi 15 février, à 14h. Départ du salon Beaudoin-Ferland Dupuis Ltée 865 rue Coulombe St-Edouard à 13h50, pour l'église de St-Edouard et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, Mme veuve Pauline Hamel, M. et Mme Raymond Clément (Lucien-

ne), Mme Julien Hamel (Yvette Castonguay), M. et Mme Yvon Lemay (Rose), M. et Mme Fernand Hamel (Jacqueline Pouliot), une soeur Mme Joseph St-Onge, un frère M. Thomas Hébert, plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, petits-enfants, neveux et nièces.

**LEVESQUE (Alphonse)** — A l'Hôpital de La Pocatière, le 13 février 1984, à l'âge de 72 ans et 9 mois, est décédé M. Alphonse Levesque, époux de dame Ernestine Levesque. Il demeurait au 642 rue Taché, St-Pascal de Kamouraska. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 février à 15h. Départ du funérarium

Rolland Caron Ltée 550, 10ème Rue St-Pascal à 14h50 pour l'église de St-Pascal, et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, Thérèse (Maurice Michaud), Yvette (François Pelletier), Rosaire, Monique (Luc St-Onge), Thomas (Jeannine Maillois), Léo (Clémence Emond), Denise (Denis Poitras), Paul-Emile (Solange Dion), Nicole (Raymond Bonenfant), Claudette, Raymond (Patricia Dubé), sa belle-mère, Mme Ernest Levesque, Thérèse (Maurice Michaud), ses frères, Louis-Philippe, Isidore, Paul-Eugène (Jeanne Richard), ses sœurs, Delvina, Soeur Cécile (Soeurs Assomption), Soeur Léocadie (Soeur de la Providence), Soeur Thérèse (Petite fille St-Joseph), plusieurs petits-enfants, beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces. Pour renseignements: 1-492-3066.

**MAYRAND (Mlle Emérentienne)** — Au Foyer Notre-Dame de la Providence, St-Casimir, le 13 février 1984, à l'âge de 97 ans et 5 mois, est décédée Mlle Emérentienne Mayrand, fille de feu M. Alfred Mayrand et de feu dame Alvina Guertin. Elle demeurait au Foyer St-Casimir. Les funérailles auront lieu le mercredi 15 février 1984 à 15h. Départ du funérarium

Lacoursière Ltée 185, bl de la Montagne St-Casimir à 14h50 pour l'église St-Casimir et de là au cimetière paroissial. La défunte sera exposée à compter de 19h mardi soir. Elle laisse dans le deuil, sa soeur, Mlle Brigitte Mayrand, son frère et sa belle-sœur, M. et Mme Georges Mayrand (Jeanne Guay), ses neveux et nièces, Mme Marcel Therrien (Thérèse), Mme Benoit Duchesne (Marie-Paule), Suzanne infirmière, Jean-Claude (Rita Banville), Yves (Marie-Paule Allaire), Jacques, ainsi que plusieurs petits-neveux et petites-nièces.

**PAYNE (Annie Langlois)** — A Québec, le 10 février 1984, à l'âge de 69 ans et 4 mois, est décédée dame Annie Langlois, épouse de M. Arnold Payne. Elle demeurait dans la paroisse St-Sacrement. Les funérailles auront lieu le mardi 14 février à 11h. Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier Ltée 6325, Le Avenue Charlesbourg

à 10h30 pour l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses filles Mme Robert Lafleur (Carmen), Mme Marius Duval (Christiane), ses fils M. Raynald Payne (Adèle), M. Jean-Marc Payne (Sylvie), M. Jacques Payne (Linda), sa belle-fille Mme Lyne Poirier-Payne ainsi que plusieurs petits-enfants. Pour renseignements: 628-3662.

**POULIN (Michel)** — Accidentellement, le 12 février 1984, à l'âge de 26 ans, est décédé M. Michel Poulin, époux de dame Marie-Josée Rondeau. Il demeurait à Québec. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 975 Marguerite-Bourgeois

lundi de 14h à 17h, et de 19h à 22h, mercredi de 12h à 13h45. Le service religieux sera célébré le mercredi 15 février à 14h en l'église St-Michel de Sillery et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, son père et sa

mère M. et Mme Normand Poulin (Denise Hamel), ses beaux-parents M. et Mme Richard Rondeau (Jacqueline Filion), ses frères, beaux-frères et belles-sœurs Mario, Daniel (Lucie Tardif), Charles Rondeau, Chantal (François Lesage), François Rondeau, Marc-André (Sylvie Latouche), Sylvie Rondeau, ses grands-parents M. et Mme Alphonse Poulin, M. et Mme Donat Hamel, Mme Athala Filion, sa nièce Krystel, ainsi que plusieurs oncles, tantes, cousins et cousines. Pour renseignements: 529-3371.

**BOULANGER (Gustave)** — Mme Albin Boulanger et les membres de sa famille remercient très sincèrement tous les parents et amis qui leur témoignèrent des marques de sympathie, lors du décès de M. Gustave Boulanger, survenu le 17 novembre 1983, soit par des offrandes de messes, envois de fleurs, affluents de prières, visite au funérarium et à la résidence, assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**  
**BEAUDRY (Louise)** — Mlle Louise Beaudry sera chantée le mardi 14 février, à 19h, en l'église Ste-Thérèse de Lisieux. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**760 FAVEURS OBTENUES**  
GRANDS remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue, avec promesse de faire publier. A.G.

GRANDS remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue, avec promesse de faire publier. A.A.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier. C.P.

REMERCIEMENTS à St-Jude pour faveur obtenue avec promesse de publier. M.C.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier. L.L.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier. F.C.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier. S.T.

ST-ESPRIT qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la grâce obtenue sans dire la demande; au bas, mettre les initiales de la personne exaucée.) A.G.

ST-ESPRIT qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la grâce obtenue sans dire la demande; au bas, mettre les initiales de la personne exaucée.) H.K.

ST-ESPRIT qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la grâce obtenue sans dire la demande; au bas, mettre les initiales de la personne exaucée.) J.M.

ST-ESPRIT qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe

quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la grâce obtenue sans dire la demande; au bas, mettre les initiales de la personne exaucée.) S.C.A.

pour morte au milieu des autres membres de la famille impériale massacrés par les bolcheviks à Ekaterinbourg le 17 juillet 1918.

Un soldat qui s'était aperçu qu'elle était encore vivante l'aurait cachée, soignée, emmenée en Roumanie et épousée. En 1922, on la retrouve à Berlin où elle souffre de tuberculose et commet une tentative de suicide. Les membres de la famille Romanoff refusent alors de la considérer comme l'authentique grande-duchesse et n'ont jamais changé d'avis.

C'est en 1933 qu'elle commença en Allemagne ses longs efforts pour obtenir en justice la reconnaissance de sa prétention à être l'héritière de la famille impériale. Mais en 1970, la Cour suprême d'Allemagne de l'Ouest conclut qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes pour faire droit à sa demande.

L'actrice Ingrid Bergman avait eu plus de chance en 1956 en emportant l'Oscar de la meilleure interprétation féminine pour son rôle dans "Anastasia", un film américain basé sur l'histoire supposée d'Anna Anderson.

La fin de sa vie réelle fut aussi rocambolesque que celle qu'elle revendiquait. Lorsqu'elle commença à perdre la raison en octobre, un tribunal décida que son mari, M. John Manahan, pourtant plus jeune qu'elle de 18 ans, n'était pas à même de prendre soin d'elle et ordonna son hospitalisation.

Fin novembre, elle disparaissait de l'hôpital, et on la retrouvait quelques jours plus tard à Lynchburg, une petite ville située à 100 km de Charlottesville, où son mari qui l'avait enlevée la tenait cachée.

En 1983, la parution aux Etats-Unis d'un nouvel ouvrage intitulé "Anastasia: l'énigme d'Anna Anderson" ne parvenait pas à surmonter le scepticisme des historiens.

## Décès de celle qui disait être la "grande-duchesse Anastasia"

WASHINGTON (AFP) — Anna Anderson Manahan vient de mourir saine sans avoir réussi à convaincre le monde qu'elle était réellement la grande-duchesse Anastasia, seule fille survivante du tsar Nicolas II.

Mme Anderson Manahan, épouse d'un professeur en retraite de l'université de Virginie à Charlottesville, est morte dimanche à 82 ans à l'hôpital de la ville où elle était confinée depuis qu'elle avait pratiquement perdu la raison l'an dernier.

La prétention d'Anna Anderson à être la grande-duchesse Anastasia a fait l'objet de controverses depuis qu'elle a commencé à la formuler vers 1920. Selon son dire, elle avait été laissée

pour morte au milieu des autres membres de la famille impériale massacrés par les bolcheviks à Ekaterinbourg le 17 juillet 1918. Un soldat qui s'était aperçu qu'elle était encore vivante l'aurait cachée, soignée, emmenée en Roumanie et épousée. En 1922, on la retrouve à Berlin où elle souffre de tuberculose et commet une tentative de suicide. Les membres de la famille Romanoff refusent alors de la considérer comme l'authentique grande-duchesse et n'ont jamais changé d'avis. C'est en 1933 qu'elle commença en Allemagne ses longs efforts pour obtenir en justice la reconnaissance de sa prétention à être l'héritière de la famille impériale. Mais en 1970, la Cour suprême d'Allemagne de l'Ouest conclut qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes pour faire droit à sa demande. L'actrice Ingrid Bergman avait eu plus de chance en 1956 en emportant l'Oscar de la meilleure interprétation féminine pour son rôle dans "Anastasia", un film américain basé sur l'histoire supposée d'Anna Anderson. La fin de sa vie réelle fut aussi rocambolesque que celle qu'elle revendiquait. Lorsqu'elle commença à perdre la raison en octobre, un tribunal décida que son mari, M. John Manahan, pourtant plus jeune qu'elle de 18 ans, n'était pas à même de prendre soin d'elle et ordonna son hospitalisation. Fin novembre, elle disparaissait de l'hôpital, et on la retrouvait quelques jours plus tard à Lynchburg, une petite ville située à 100 km de Charlottesville, où son mari qui l'avait enlevée la tenait cachée. En 1983, la parution aux Etats-Unis d'un nouvel ouvrage intitulé "Anastasia: l'énigme d'Anna Anderson" ne parvenait pas à surmonter le scepticisme des historiens.

## Guérison sans chirurgie

BOSTON (AP) — Les savants et le corps médical du Massachusetts poursuivent la mise au point d'un appareil de conception allemande qui pourrait permettre chaque année à des milliers d'Américains d'éviter une intervention chirurgicale en les débarrassant des concrétions pierreuses qui se forment dans les reins ou la vessie et connus plus communément sous le nom de calculs.

L'appareil conçu à Munich, en RFA, permettrait d'écraser les calculs à l'aide d'ondes de choc sous-marines, ont révélé hier les médecins de l'Hôpital Général du Mas-

sachusetts. Selon le Dr Stephen Dretler, chargé du projet dans cet établissement, l'appareil appelé "Lithotriper" permettrait un taux de réussite de 99 pour 100 dans l'élimination des calculs.

L'administration américaine aurait d'ores et déjà autorisé six hôpitaux à utiliser l'appareil à titre expérimental.

Le "Lithotriper", qui coûte \$1.6 million, a été conçu par la société Dornier en coopération avec le Dr Christian Chaussey, de l'université de Munich.

ont-ils ajouté, à la greffe de la moelle osseuse que l'enfant a subie en octobre 1983.

David, dont le nom de famille n'a jamais été rendu public, est atteint d'une forme aiguë de déficience immunitaire. Pour le protéger d'un environnement hostile, il avait été placé dès sa naissance dans une bulle protectrice où malgré son handicap il a pu grandir à peu près normalement, et selon ses médecins, son quotient intellectuel est nettement supérieur.

## Transfusion sanguine pour David

HOUSTON (AFP) — David, un enfant de 12 ans qui a quitté la semaine dernière la bulle de plastique où il avait vécu depuis sa naissance, a dû recevoir des transfusions sanguines à cause d'hémorragies internes, ont indiqué hier les médecins de l'Hôpital pour enfants, de Houston, au Texas.

Son état n'est cependant pas considéré comme sérieux, ont précisé les médecins. Ces hémorragies gastro-intestinales sont une réaction normale,

ont-ils ajouté, à la greffe de la moelle osseuse que l'enfant a subie en octobre 1983. David, dont le nom de famille n'a jamais été rendu public, est atteint d'une forme aiguë de déficience immunitaire. Pour le protéger d'un environnement hostile, il avait été placé dès sa naissance dans une bulle protectrice où malgré son handicap il a pu grandir à peu près normalement, et selon ses médecins, son quotient intellectuel est nettement supérieur.

## In Memoriam

**DESHARNAIS (MME FLORIDA PAQUET)**  
En hommage à la mémoire de Mme Florida Paquet-Desharnais, ex-proprétaire du garage Desharnais & Fils Ltée et de Desharnais Service de pneus inc., ces établissements seront fermés à compter de midi le mardi 14 février, jour des funérailles.

**Diana enceinte**  
Une fois de plus, la princesse Diana, qui revenait hier d'un court séjour de 24 heures à Oslo, a su combler les vœux des Britanniques: trois ans après son mariage et deux ans après la naissance du prince William, elle donnera naissance, fin septembre, à un second enfant, a annoncé hier le palais de Buckingham. Diana et son époux, Charles, avaient annoncé, la semaine dernière, la reine Elizabeth la naissance prochaine du bébé qui sera troisième, dans l'ordre de succession au trône, après le prince de Galles et le prince William, né, quant à lui, le 21 juin 1982. Le couple princier "n'a pas de préférence" quant au sexe de leur second enfant, a indiqué un porte-parole du palais.

